

1933

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE**

DE BELGIQUE

Société anonyme établie à Bruxelles, par arrêté royal du 28 août 1822

**COMPTE RENDU**

PRÉSENTÉ

**A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES**

LE 27 FÉVRIER 1934

EN EXÉCUTION DE L'ARTICLE 35 DES STATUTS

RAPPORT DE MM. LES COMMISSAIRES.

**Année 1933**

CENT ONZIÈME EXERCICE SOCIAL.

BRUXELLES

GOEMAERE, IMPRIMEUR DU ROI

21, Rue de la Limite

1934

# **SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE BELGIQUE**

**COMPTE RENDU DE L'EXERCICE 1933**

# SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

DE BELGIQUE

Société anonyme établie à Bruxelles, par arrêté royal du 28 août 1822

(Registre du Commerce: Bruxelles N° 17487)

---

## COMPTE RENDU

PRÉSENTÉ

**A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES**

LE 27 FÉVRIER 1934

EN EXÉCUTION DE L'ARTICLE 35 DES STATUTS

---

RAPPORT DE MM. LES COMMISSAIRES.

---

**Année 1933**

CENT ONZIÈME EXERCICE SOCIAL.

---

BRUXELLES  
GOEMAERE, IMPRIMEUR DU ROI  
*21, Rue de la Limite.*

---

**1934**

## DIRECTION

---

*Gouverneur :* M. E. FRANCOU.  
*Vice-Gouverneur :* M. A. GALOPIN.  
*Directeurs :* MM. J. BAGAGE  
G. BLAISE  
Aug. CALLENS  
le Baron CARTON DE WIART  
F. CATTIER  
W. DE MUNCK  
Ch. FABRI  
H. LE BOEUF  
E. SENGIER  
A. STOCLET  
F. VAN BRÉE.

*Directeur honoraire :* M. ED. DE BRABANDER.

*Conseillers :* MM. A. BEMELMANS  
L. JADOT  
M. LIPPENS  
A. MARCHAL  
G. PÉRIER.

---

## COMMISSAIRES

---

MM. Ed. SOLVAY  
Léon ELIAT  
le Baron A. DE MONTPELLIER DE VEDRIN  
le Baron A. D'HUART  
le Baron DE TRANNOY  
G. MULLIE  
P. HAMOIR  
H. VERMEULEN.  
le Comte DE PATOUL.

---

*Secrétaire :* M. C. LEPÊCHE.

## RAPPORT DE LA DIRECTION

---

MESSIEURS,

Conformément à la loi et aux statuts, nous avons l'honneur de vous présenter le Bilan de notre 111<sup>me</sup> exercice social qui a pris fin le 31 décembre 1933.

La situation économique générale a été dominée, au cours de cette année, par l'aggravation de la tension politique et par l'évolution des événements d'ordre monétaire.

Il est à peine besoin d'insister sur l'effet profondément déprimant qu'a eu, sur les affaires, le cours des négociations relatives aux grandes questions politiques internationales ; ces tractations ont entretenu ce sentiment d'insécurité et de malaise qui règne, depuis tant d'années déjà, dans le monde et qui est si préjudiciable à l'esprit d'entreprise et au sain épanouissement de l'activité sous toutes ses formes. Il faut bien reconnaître qu'aussi longtemps que l'atmosphère politique internationale ne sera pas devenue plus sereine et plus confiante, on rétablira difficilement des relations économiques normales.

L'année 1933 a vu s'accroître le nombre des monnaies instables. Le chaos monétaire fut porté à son comble lorsque, en avril dernier, les États-Unis, cédant à une irrésistible pression du dedans, qui menaçait de faire crouler tout l'édifice financier de ce pays, suspendirent le fonctionnement de l'étalon-or. C'est, semble-t-il, le souci d'alléger le fardeau écrasant des dettes intérieures, publiques et privées, par une hausse générale des prix, qui détermina le Président Roosevelt à prendre cette décision grosse de conséquences pour le monde. Rien, en effet, du point de vue monétaire, ne pouvait techniquement obliger à pareille résolution : la couverture du dollar était largement suffisante, la République américaine possédant plus du tiers du stock d'or mondial, et aucune menace sérieuse ne pouvait venir du dehors, le pays étant créancier de la plupart des autres nations.

Les États-Unis tentent ainsi une véritable expérience monétaire, sur laquelle s'est greffée par la suite une nouvelle politique industrielle, commerciale et sociale. Le fait qu'une monnaie dirigeante était délibérément détachée de l'or et soumise désormais à des manipulations systématiques, ne pouvait avoir, à tous égards, que des répercussions néfastes sur l'économie internationale, d'autant plus que l'inconvertibilité du dollar suivait d'un peu plus d'un an celle d'une autre monnaie dirigeante : la Livre.

Ces circonstances étaient peu propres à hâter l'assainissement des conditions financières et économiques générales et constituaient une fâcheuse préface aux travaux de la Conférence Économique et Financière de Londres, qui se réunit en juin dernier. C'eût été une gageure que de vouloir, à la faveur d'une large coopération, rechercher les moyens de faire revivre la confiance, de ranimer les échanges et la circulation des capitaux, avant que ne fût préalablement concertée tout au moins une certaine stabilité de valeur des grandes monnaies de compte : la Livre et le Dollar.

Des tentatives dans ce sens ayant échoué à Londres, la Conférence, en

laquelle on avait placé cependant tant d'espoirs pour trouver un remède à la crise, se sépara sans avoir pu mettre au point les fondements d'un programme de restauration économique.

Cet échec et la recrudescence d'instabilité monétaire qui suivit, servirent de prétexte à de nouvelles mesures d'obstruction au commerce international (dénonciation de conventions commerciales, aggravation des tarifs, revision des contingentements, taxes compensatrices de changes, etc.) avec tous leurs effets déprimants sur le volume des échanges, le niveau de la production et des prix. Le protectionnisme douanier, en se généralisant, a été, peut-être, la cause initiale de la paralysie croissante des échanges; aujourd'hui, ce protectionnisme, sous les formes les plus variées, est en grande partie la conséquence de facteurs perturbateurs exceptionnels, dont le principal est le désordre monétaire. Celui-ci, en effet, a fait naître des procédés de dumping qui ont rendu de plus en plus pénible une concurrence jouant selon des données économiques saines. Grâce à ces procédés, ce n'est plus par leurs mérites intrinsèques ni par leurs supériorités techniques que les produits s'imposent; ce sont presque exclusivement les manipulations monétaires qui permettent l'accaparement des marchés extérieurs.

Dans cette véritable ambiance de guerre économique, chaque nation se replie davantage sur elle-même; en se tenant sur une défensive étroite et sans cesse révisée, chaque pays s'efforce de réserver à sa production tout au moins le marché national. Aussi, le commerce mondial a-t-il continué de se contracter lentement: c'est ainsi que sa valeur a été, en 1932, inférieure de 61 p. c. à celle de 1929 et de 33 p. c. à celle de 1931 et qu'elle n'atteint plus guère, en 1932, que 70 p. c. du chiffre de 1913. Quant au volume de ce commerce, il a diminué de 26-27 p. c. de 1929 à 1932. Les indications que l'on possède à ce jour font supposer que la contraction s'est encore poursuivie en 1933, mais à une allure peut-être moins rapide qu'au cours des années précédentes.

On a fait état, dans quelques grands pays industriels, de l'amélioration des affaires qui s'est affirmée durant l'année écoulée. En dépit du trouble économique et politique actuel, certains estiment pouvoir discerner là les prémices d'un redressement général.

Il convient cependant de noter que ce furent des contingences purement locales qui contribuèrent à ranimer, de-ci de-là, l'activité : en Angleterre, par exemple, n'est-ce pas la politique douanière qui permit de réserver plus étroitement qu'auparavant le marché intérieur à la production nationale, cependant que la capacité de concurrence de cette dernière à l'étranger était, elle, renforcée par la dépréciation de la Livre ; aux États-Unis, ne sont-ce pas la politique monétaire, la mise en vigueur des codes de concurrence loyale et l'exécution de travaux publics, qui ont stimulé les transactions intérieures ; en Allemagne, ne sont-ce pas la réalisation de grands travaux, les dégrèvements fiscaux importants accordés à l'industrie, l'utilisation des marks provenant des créances moratoriées, en vue d'exportations additionnelles, qui ont développé l'activité ?

Étant donnés le caractère et les causes de ces redressements isolés, peut-on y voir les premières manifestations d'un revirement économique qui se propagera de proche en proche ? Il n'est pas interdit de l'espérer. Toutefois, il est certain que les efforts faits individuellement par les nations, sous la pression des nécessités, pour équilibrer leur économie interne, ne rétabliront pas, à eux seuls, un ample mouvement d'échanges internationaux, véritable base d'une féconde et durable prospérité. Il est certain aussi que semblable rétablissement reste subordonné à une large coopération internationale, qui s'étendrait non seulement au domaine politique, mais encore au domaine douanier et surtout au domaine monétaire.

Aucune amélioration complète et définitive, en effet, ne peut être escomptée par un pays, quel qu'il soit, aussi longtemps que l'ambiance politique ne sera pas plus confiante et que les systèmes monétaires ne seront pas fixés. C'est alors seulement que pourra se relâcher

le réseau des multiples restrictions qui paralysent le commerce mondial et que la politique anarchique de « sauve qui peut », prévalant en ce moment, pourra faire place graduellement à une saine collaboration qui assurerait la sécurité économique, la confiance internationale et le libre et harmonieux développement de tous les pays.

**En Belgique**, l'année 1933 a été marquée par de nombreux efforts d'adaptation aux conditions imposées par le niveau des prix, sans cesse avilis, et l'état des marchés. Ces efforts ont abouti à une stabilisation et peut-être même à un certain raffermissement de notre économie.

En effet, on a pu noter, en Belgique, une légère amélioration du marché du travail et un accroissement modéré du tonnage de nos exportations de produits fabriqués.

Ces constatations sont d'autant plus dignes d'attention, qu'elles peuvent être faites au terme d'une année qui, dans la plupart des pays, a été particulièrement bien remplie en événements déprimants au point de vue économique, politique et monétaire.

Sans le désordre politique et surtout monétaire qui a régné un peu partout pendant la plus grande partie de cet exercice, il est raisonnable de croire qu'on eût pu enregistrer des indices de consolidation de caractère plus net et plus sûr, surtout dans l'industrie où, à côté de quelques branches qui se sont quelque peu ranimées, d'autres, dont l'activité constitue le critère le plus certain de l'état économique général, ont été plus lentes à se redresser.

Si l'on interroge l'avenir prochain, on est amené à croire que, du point de vue international, on peut escompter des développements tels qu'ils consolident les progrès qui se sont affirmés jusqu'ici : dans le domaine politique, tout paraît être mis en œuvre pour arriver à une détente bienfaisante; sur le plan monétaire, il semble que des efforts sincères s'appliquent à trouver une solution à la mortelle incertitude actuelle.

Sauf échecs ou accidents fortuits, des espoirs d'amélioration sont donc permis.

Il est temps, au surplus, que prenne fin le trouble politique et monétaire. Non seulement, ce désordre a suscité de nouvelles mesures de défense et de rétorsion, qui ont réduit davantage les échanges internationaux, mais encore il a provoqué l'envahissement de marchés restés ouverts, tel le nôtre, par des marchandises dont les prix de vente ne sont pas toujours en rapport avec les prix de revient et résultent souvent de manipulations monétaires ou de manœuvres de dumping.

Si nos industries peuvent, par de persévérantes et énergiques compressions du coût de production, lutter sur le marché international et sur leur propre marché vis-à-vis d'une concurrence loyale, par contre, elles sont impuissantes lorsqu'elles se heurtent à des tarifs douaniers sans cesse relevés, à des mesures de restriction et de prohibition, et elles s'épuiseraient en vains efforts en face d'une concurrence favorisée, sur notre propre territoire, par des pratiques directes ou indirectes de dumping.

Dans ces conditions, et sans abandonner des traditions qui lui ont valu dans le passé une si remarquable expansion et qui, aujourd'hui encore, lui permettent d'accuser une activité au moins aussi satisfaisante que celle des autres nations, notre Pays se voit contraint d'adapter sa politique économique aux dures réalités actuelles, par la révision de ses accords commerciaux. On serait mal avisé de reprocher semblable attitude, imposée uniquement par les faits, à une nation qui a donné, mais vainement jusqu'ici, tant de preuves agissantes de son désir de s'associer à tout plan de désarmement douanier général.

Quels que soient le nombre et la complexité des problèmes avec lesquels notre économie nationale est aux prises, quelque ardue que soit la solution de ces problèmes, l'observateur impartial de la conjoncture économique dans le monde est amené à faire une double constatation : les difficultés qui nous assaillent accablent l'univers et, si nous n'y échappons pas, nous les supportons au moins aussi bien que les autres nations,

sans égard au régime politique qu'elles se sont librement donné; le léger regain d'activité que l'on a noté au cours de ces derniers mois à l'étranger, s'est manifesté également en Belgique, bien que celle-ci ait pratiqué une politique beaucoup moins active pour soutenir la production nationale et le marché intérieur.

Notre économie nationale se révèle ainsi d'une remarquable résistance et d'une souplesse telle que toute amélioration dans les conditions internationales la trouvera prête à participer au développement d'activité qui en résultera.

Par son ampleur, son acuité et sa durée exceptionnelle, la crise économique a eu des répercussions profondes sur la situation financière de l'État. Malgré des tentatives répétées de redressement, les dépenses budgétaires continuaient à dépasser largement les recettes courantes et à la Trésorerie incombait la lourde tâche de faire face à cet excédent de dépenses.

Le Gouvernement a fait, en 1933, un effort décisif pour assainir les finances publiques : avec une fermeté et une décision auxquelles on ne saurait assez rendre hommage, il est parvenu à établir un rigoureux équilibre entre les recettes et l'ensemble des dépenses ordinaires de l'État, en couvrant le déficit par des mesures conformes aux principes d'une saine politique financière. Son effort a abouti, au surplus, à l'aisance de la Trésorerie, à la suppression de la dette flottante extérieure et à la disparition quasi intégrale de la dette flottante intérieure.

Comme par le passé, le Gouvernement a trouvé dans cette tâche, auprès de notre Établissement comme auprès de chacune des banques du Pays, tous les concours dont il avait besoin.

Il convient cependant, de souligner l'extrême gravité des sacrifices que l'œuvre de restauration financière a imposés à la Nation. La charge des impôts qui pèse sur l'économie belge est devenue très lourde et même insupportable, en raison du resserrement des affaires, du recul des prix

et de la diminution des revenus. Aussi, il importe que ce fardeau soit réduit sans retard : le Gouvernement en a pleinement conscience et il a exprimé sa ferme volonté, non seulement de ne plus établir d'impôts nouveaux, mais d'en alléger la charge actuelle, en réalisant énergiquement un ensemble de réformes qui se traduiraient par d'appréciables économies budgétaires.

Après les résultats que le Gouvernement a obtenus jusqu'ici dans son œuvre de redressement financier, il s'impose de lui faire confiance pour amener cet indispensable dégrèvement de notre économie productive.

Comme l'an dernier, l'**Industrie Charbonnière** a évolué au milieu de circonstances extrêmement difficiles.

Les chiffres de la production en 1933, de même que ceux des ventes, montrent, néanmoins, que l'adaptation aux conjonctures actuelles s'opère progressivement et que la capacité de concurrence des charbonnages belges s'améliore, malgré les agissements souvent déloyaux de producteurs étrangers.

Les résultats de l'effort d'ajustement ont été constatés aussi bien dans les Bassins du Sud du pays que dans celui de la Campine. Ils justifient les mesures de protection qui ont été prises, sans qu'il en soit résulté, d'ailleurs, aucun dommage pour l'économie nationale.

Un des nouveaux aspects de la crise que traverse l'industrie charbonnière réside dans le fait que la consommation de combustibles industriels et domestiques se porte de plus en plus vers des charbons de moindre valeur. Un excès de concurrence de ces combustibles sur le marché intérieur a provoqué la baisse des cotations, qui sont descendues bien en dessous du niveau mondial. Cette situation suscite de nouvelles perturbations dans les prix des autres catégories de charbon et appelle toute l'attention des producteurs. En dehors d'une entente étroite, ceux-ci ne trouveront aucune solution effective à toutes leurs

difficultés, tant dans le domaine de la production que dans celui de la vente.

La situation de l'**industrie métallurgique** en 1933 a été heureusement influencée par la conclusion d'une entente entre producteurs belges et d'un accord entre ces derniers et les principaux pays continentaux (*Entente Internationale de l'Acier*).

Ces conventions, fruit de laborieuses négociations, réglementent la production et comportent l'organisation de la vente. Elles ont provoqué en Belgique la création du *Comptoir de la Sidérurgie Belge (Cosibel)*, centralisant et répartissant entre les métallurgistes les fournitures qui leur sont attribuées en vertu des ententes susdites, tant sur le marché intérieur qu'à l'exportation.

Depuis la reconstitution de l'Entente Internationale de l'Acier, les prix des produits métallurgiques, qui déjà s'étaient relevés progressivement durant le premier semestre, se sont encore raffermis. Il est à noter que ce raffermissement n'a pas restreint les quantités exportées.

Les Sociétés Angleur-Athus, John Cockerill, La Providence et Sambre et Moselle, dans lesquelles la Société Générale est intéressée, ont constitué l'*Union Commerciale Belge de Métallurgie (Ucométal)*, qui a pour objet d'étudier et de rechercher en commun des débouchés aux tonnages que ces usines sont autorisées à produire. Les résultats obtenus après quelques mois d'activité, ont montré que ces entreprises retirent d'incontestables avantages de leur politique de coordination.

En 1933, le volume des affaires s'est amélioré sensiblement sur le marché des **métaux non ferreux**. C'est surtout durant le premier semestre que les cours se sont raffermis, sous l'influence du développement de la consommation et aussi à la suite des achats de caractère spéculatif déterminés par les perspectives de dépréciation de certaines monnaies. Mais ce redressement n'a été que temporaire : les prix ont fléchi depuis le milieu de l'été et la demande s'est à nouveau réservée.

Néanmoins, maintes sociétés belges fabriquant des métaux non ferreux, ayant su s'adapter au faible niveau des prix, ont pu produire dans des conditions satisfaisantes. Ces entreprises ont réussi, sans trop de difficultés jusqu'ici, à écouler une bonne partie de leur production sur les marchés étrangers. Mais ceux-ci se resserrent de plus en plus ; on constate, en effet, dans tous les pays, une tendance croissante à se rendre indépendant des industries étrangères de métaux non ferreux, en créant et développant, à l'abri de barrières appropriées (droits de douane, mesures de contingentement, etc...), une production nationale capable de couvrir tous les besoins intérieurs.

Les mesures de restriction que les producteurs se sont imposées, tantôt isolément, tantôt dans le cadre des ententes, ont eu pour résultat de réduire parfois notablement les stocks détenus. Pour certains métaux, la régression a été constante, malgré une augmentation de la production.

Nous donnons ci-après quelques cours comparés :

		<i>Cours en francs belges au :</i>	
		31/12/1932	31/12/1933
Cuivre électro . . .	la Tonne	4,407	4,265
Cuivre standard . . .	»	3,428	3,831
Plomb . . . . .	»	1,322	1,327
Zinc . . . . .	»	1,796	1,757

Sur le marché du **cuivre**, la tendance a été dominée par des facteurs monétaires plutôt que par les circonstances propres au métal lui-même.

Le redressement des cours vers le milieu de 1933 a été dû à la vague d'achats spéculatifs qui a déferlé en Amérique et en Europe, après l'avènement du Président Roosevelt. Cette amélioration n'a pas persisté et les troubles actuels empêchent toute prévision raisonnée.

Il est à noter cependant que, depuis la fin de l'année 1932, la situation statistique de ce métal s'est modifiée : les stocks mondiaux ont diminué lentement, mais d'une manière constante, ils s'élèvent cepen-

dant encore à 630,000 tonnes et leur importance, indépendamment des augmentations de production effectives ou annoncées dans le courant de l'année, pèse sur le marché.

Le marché du **zinc** a été plus actif qu'en 1932. Cette fermeté fut en grande partie la conséquence d'un accroissement sensible de la consommation. Pour répondre à cette augmentation et éviter des perturbations qui eussent causé un fléchissement trop rapide des stocks, l'Entente Internationale des Producteurs de Zinc a décidé de porter de 45 à 50 p. c. la production de ses adhérents, mais bientôt une nouvelle contraction de la consommation a provoqué une augmentation des stocks.

Le marché du **plomb** s'est amélioré aussi, mais dans une mesure moindre que celle des autres métaux non ferreux.

L'absence d'entente entre producteurs a empêché d'abaisser sérieusement le niveau des stocks. Pareille entente aurait une influence favorable sur la situation statistique et provoquerait un redressement des prix, actuellement très bas pour un métal d'un emploi aussi généralisé que le plomb.

Au cours de 1933, l'activité des principales **Entreprises électriques** est restée satisfaisante.

Les résultats bénéficiaires sont du même ordre que l'an dernier, les réductions de tarifs ayant été compensées par la diminution du prix de revient ainsi que par l'augmentation de la production résultant de l'extension de l'usage des applications domestiques de l'électricité.

Dans l'**Industrie Verrière**, le total des ventes a légèrement augmenté en 1933, malgré les obstacles de toute nature qui entravent les exportations, mais les prix restent bas.

La **grosse Industrie chimique** belge eut à faire face en 1933 à une nouvelle régression des prix, tandis que les tonnages fabriqués, pour suivre une demande amoindrie et éviter une accumulation de stocks, subissaient également une diminution.

Les diverses entreprises chimiques n'ont négligé aucun moyen pour réduire leurs prix de revient et étendre les ventes. Mais elles se sont heurtées, à l'étranger, à un renforcement du protectionnisme et aux effets de la dépréciation des monnaies. La concurrence au dehors fut ainsi rendue plus difficile qu'auparavant, ce qui a réduit les exportations. L'industrie chimique n'a malheureusement pu trouver une compensation sur le marché national, celui-ci n'étant pas suffisamment protégé.

La consommation belge de sulfate d'ammoniaque a reculé en 1933 par suite de la situation difficile de l'agriculture.

En ce qui concerne l'industrie de l'azote de synthèse, l'entente qui avait été réalisée pour la campagne 1932/1933 entre le groupe allemand-anglais-norvégien et les producteurs belges groupés au sein de la Fédération Belge, a été prolongée pour 1933/1934; il en fut de même pour les accords conclus par le groupe allemand-anglais-norvégien avec les autres producteurs européens.

A la faveur de cette prolongation d'accords, les producteurs européens ont repris les négociations avec les producteurs de nitrate du Chili en vue de la conclusion d'une entente mondiale. Ces pourparlers n'ont pas abouti. Les producteurs belges ont, néanmoins, traité avec les producteurs chiliens en ce qui concerne le marché belge.

Ces ententes ont contribué à maintenir la stabilité des prix sur le marché belge, mais à un niveau très faible que seule peut justifier temporairement la situation de l'agriculture.

Les marchés d'exportation, en dehors des causes générales qui caractérisent leur faiblesse, ont subi aussi les répercussions de l'activité indépendante des producteurs chiliens et des autres producteurs extra-européens qui n'ont pas participé aux accords en vigueur.

Dans l'industrie de la **soie artificielle**, l'entente nationale, dont nous avons annoncé la réalisation l'an dernier, s'est complétée en 1933 par l'adhésion des Soieries de Ninove au groupement de l'Union des Fabriques Belges de Textiles Artificiels (Fabelta).

Les négociations en vue d'arriver à un accord international des producteurs de soie viscosse n'ont pas progressé.

L'activité des **affaires maritimes** s'est contractée de plus en plus sous la pression des multiples facteurs entravant les échanges : barrières douanières, instabilité des changes, restrictions au libre mouvement des capitaux, mesures de contingentement. Le nombre de navires en chômage est allé croissant.

**L'Industrie textile** continue de souffrir de l'incertitude qui règne sur les marchés des changes et des matières premières.

Dans les usines cotonnières, 10 p. c. des broches sont arrêtées de façon permanente. Les autres travaillent à quelque 60 p. c. de leur capacité de production.

En Belgique, comme dans tous les pays, le danger de la concurrence japonaise se précise. La compression énergique des prix de revient s'impose plus que jamais si l'on veut maintenir l'activité réduite actuelle.

Dans l'**Industrie linière**, le chômage est également très important : les filatures travaillent à 50 p. c. et même, certaines d'entre elles, à 25 p. c. de leur capacité de production. Les industriels se plaignent notamment de la concurrence que leur font les usines anglaises ; depuis la dépréciation de la Livre, celles-ci offrent leurs produits à des prix particulièrement bas.

Dans l'**Industrie lainière**, une amélioration s'est fait sentir, à la faveur de la hausse sensible du prix de la matière première provoquée par la diminution de la tonte.

Il en est résulté un renouveau d'activité et il est probable que le relèvement des prix s'étendra progressivement jusqu'aux produits finis.

Comme précédemment, les **Banques** ont conservé les abondantes liquidités indispensables dans les conditions actuelles. Elles n'ont cependant pas manqué d'accorder aux entreprises commerciales et industrielles les concours qui ont permis à celles-ci de maintenir une activité en rapport avec le pouvoir d'achat des marchés encore ouverts à la Belgique.

Le mouvement économique du pays a trouvé un puissant soutien dans la sécurité de la devise nationale, la liberté du commerce des changes et la modération du taux d'escompte maintenu à 3 1/2 p. c. durant toute l'année.

Au cours de l'exercice, les Banques ont prêté leur concours aux institutions publiques, notamment pour le placement des emprunts suivants :

- Fr. 800 millions obligations 5 p. c. Crédit Communal, émission 1932;
- » 1,500 millions Emprunt belge à lots 5 p. c. 1933 ;
- » 45 millions obligations 6 p. c. Ville de Liège;
- » 200 millions obligations 6 p. c. Ville de Bruxelles;
- » 200 millions obligations 6 p. c. Ville d'Anvers.

: **Le Congo** a continué de souffrir du déséquilibre entre la production et la consommation ainsi que de la chute persistante des prix des matières premières.

Pour faire face à ces conjonctures, les sociétés coloniales ont poursuivi avec persévérance la réduction des prix de revient et l'amélioration des rendements. Cette politique a donné des résultats tels que,

dès à présent, beaucoup d'entreprises sont dans une bonne situation pour profiter du premier relèvement des prix.

De même qu'elle a été lente à comprendre les signes précurseurs d'une régression qui s'annonçait inévitable, la masse du public n'est point frappée, en ce moment, par les indices d'amélioration qui apparaissent manifestement.

Parmi ceux-ci, l'accroissement important du volume des exportations de la Colonie est remarquable. Pendant les dix premiers mois de l'année, on exporta par le port de Matadi :

97,000 tonnes en 1926	132,000 tonnes en 1930
90,000 " " 1927	126,000 " " 1931
105,000 " " 1928	124,000 " " 1932
132,000 " " 1929	162,000 " " 1933

Sans doute, la progression est due en partie aux mesures prises pour favoriser les voies nationales en dirigeant les expéditions, autant que possible, vers l'Atlantique. Mais, même avec ce correctif, l'accroissement reste encore frappant.

Il ne faut pas conclure, toutefois, de cette statistique, que le commerce des produits coloniaux est prospère — les résultats accusés par les entreprises intéressées infirmeraient pareille déduction — mais ces chiffres indiquent néanmoins que nos entreprises coloniales, loin de se décourager, manifestent une ténacité qui ne peut que leur être profitable.

Ils permettent, d'autre part, de faire, à propos de l'économie congolaise, une observation de caractère général, à savoir qu'elle sort lentement de la période des immobilisations pour entrer dans celle de la production, de la période des importations massives d'outillage et d'équipement, pour entrer dans celle de l'exportation des produits. De fait, les productions d'huile de palme, de palmistes, de café et de coton, sont en sérieuse progression. Pour ce dernier, la récolte, en 1933, a dépassé tous les chiffres antérieurs.

Cependant, l'industrie minière reste la poutre maîtresse de l'économie coloniale.

L'or s'exporte en quantité croissante et l'on peut escompter un développement graduel de cette exportation.

La production diamantifère est restée bénéficiaire dans une proportion réduite, qu'explique le retentissement de la crise générale sur la vente des pierreries.

Le cuivre est, comme par le passé, l'article le plus important du mouvement des exportations. Les ventes ont été faciles, mais les prix se sont maintenus bas. Le radium, le cobalt et les minerais précieux ont continué à être exportés comme sous-produits de l'activité principale de l'Union Minière.

Enfin, des découvertes importantes d'étain ont été faites et l'exploitation en a commencé sur une échelle telle que, dans peu d'années, le Congo comptera au nombre des grands producteurs de ce métal.

L'avenir de la Colonie peut donc être attendu avec confiance et les autorités publiques ont été les interprètes fervents de ce sentiment, lors des cérémonies commémoratives du XXV<sup>e</sup> anniversaire de l'annexion du Congo à la Métropole. Ces fêtes furent, par ailleurs, une émouvante manifestation de reconnaissance envers Léopold II ; elles attestèrent, chez ceux qui s'occupent de la gestion du Congo, une volonté bien arrêtée de triompher des difficultés qui l'assaillent en ce moment.

Au point de vue politique, l'année écoulée a été marquée par la première contribution directe de la Belgique aux finances coloniales. Tenant compte des difficultés budgétaires de la Colonie, le Parlement belge a voté un subside de 177 millions de francs.

Dans le domaine scientifique, l'année 1933 a vu inaugurer la nouvelle École de Médecine Tropicale d'Anvers qui, non seulement assurera la tâche de former des médecins coloniaux, mais aussi participera aux recherches scientifiques sur la nature et le traitement des maladies tropicales.

Tant d'erreurs prévalent dans l'esprit public au sujet du rôle joué par la Société Générale de Belgique, dans l'industrialisation du Congo, qu'une mise au point est devenue nécessaire.

C'est en 1906 que Léopold II intervint auprès de la Direction de la Société Générale — qui ne possédait alors aucun intérêt au Congo — en vue d'obtenir son concours pour la création des trois entreprises qu'il considérait comme les premières bases de cette mise en valeur : l'Union Minière du Haut-Katanga, la Compagnie du Chemin de fer du Bas-Congo au Katanga (B. C. K.) et la Société Internationale Forestière et Minière du Congo (Forminière).

**L'Union Minière** fut fondée en 1906, conformément aux desseins du Roi. Le Souverain insista auprès de la Société Générale pour qu'elle assumât la direction de cette entreprise.

La Société Générale eut quelque mérite à accepter pareille mission, si l'on songe que le plus grand scepticisme régnait, à l'époque, à l'endroit des affaires congolaises.

Malgré cette ambiance défavorable, la Société Générale fit des efforts surhumains pendant de nombreuses années, tant au point de vue technique que financier, pour conduire la Société jusqu'à la phase de production industrielle, laquelle ne fut atteinte que peu de temps avant la guerre. Il fut une époque où l'Union Minière, ne parvenant pas à se procurer, par voie d'augmentation de capital, les ressources dont elle avait un besoin immédiat, la Société Générale, consciente de la responsabilité qu'elle avait assumée et confiante aussi dans l'avenir de l'entreprise, n'hésita pas à avancer à l'Union Minière des sommes considérables. C'est ainsi qu'à certain moment, la Société Générale se trouva créancière de l'Union Minière pour une somme équivalente à environ 325 millions de francs actuels.

La Société Générale a conservé sa participation dans le capital de la Société, participation qui s'élève aujourd'hui à 37,500 actions de capital

et de dividende, sur les 528,000 titres de capital et de dividende et les 300,000 actions privilégiées représentant l'actif social.

Le concours de la Société Générale a fait de l'Union Minière l'entreprise importante et florissante que l'on connaît. L'Union Minière a contribué puissamment à l'activité industrielle de la Métropole : les commandes qui ont été passées à cette dernière s'élèvent à quelque 550 millions de francs actuels.

Du chef de sa participation dans la Société, la Colonie a encaissé sous forme de part dans les bénéfices, impôts et redevances, plus de 700 millions de francs actuels.

Il sied de mettre en relief que ce chiffre est encore inférieur à la réalité. Il faut y ajouter, pour être exact, les impôts perçus sur les agglomérations urbaines du Katanga et sur le mouvement commercial engendré par la population blanche qui y est établie.

Enfin, il convient de ne pas sous-estimer les sacrifices pécuniaires considérables que l'Union Minière a consentis pour l'amélioration de la condition des noirs et pour l'hygiène des blancs au Katanga. Elle a dépensé, de ce chef, environ 450 millions de francs actuels.

Sans l'Union Minière, le Katanga ne serait qu'un vaste désert, alors qu'il est aujourd'hui la plus riche et la plus admirée de nos provinces coloniales.

**Compagnie du Chemin de Fer du Bas-Congo au Katanga (B. C. K.).** — Pour hâter la mise en valeur du Katanga, et étant donnée l'insuffisance des voies fluviales, le Roi avait pris l'initiative, dès 1902, de créer une Société : la *Compagnie du Chemin de fer du Katanga (C.F.K.)*, dont 60 p. c. du capital avaient été fournis par l'État Indépendant, et 40 p. c. par la Tanganyika Concessions Limited, qui avait manifesté le désir de s'associer à cette œuvre. L'État Indépendant accorda au C. F. K. la concession d'une voie ferrée reliant le Katanga au réseau rhodésien.

Le C. F. K. fit l'étude du tracé de la ligne qui lui était concédée. Pendant le cours de cette étude, la Tanganyika Concessions Limited ne laissa plus au Roi aucun espoir de voir s'ouvrir le marché britannique aux opérations de financement de la ligne, et le Souverain se rendit compte que l'État Indépendant du Congo allait devoir assurer seul ce financement et même la construction de la ligne.

Cette charge lui paraissait écrasante pour l'État, aussi le Roi décida-t-il, en 1906, de former une Société nouvelle : la Compagnie du Chemin de fer du Bas-Congo au Katanga (B. C. K.). Dans l'esprit du Souverain, cette Société devait être l'entreprise fermière de la Société concessionnaire : elle se chargerait de la construction et de l'exploitation de la ligne concédée, tout en s'engageant, vis-à-vis de l'État Indépendant du Congo, à prendre ferme les titres d'un emprunt créé par l'État, en vue de souscrire les augmentations de capital de la Société concessionnaire, dont il allait devenir, en fait, l'unique actionnaire, par suite du désistement de la Tanganyika Concessions Ltd.

Le Roi demanda à la Société Générale de souscrire la moitié du capital de cette Société fermière, l'autre moitié étant réservée à une Banque française, dont l'appui apparaissait indispensable au Souverain. Celui-ci escomptait, de cette manière, le concours du marché de Paris pour le placement de l'emprunt qui venait d'être créé.

Au B. C. K., devenu ainsi entrepreneur et bailleur de fonds de la Société concessionnaire, il fut alloué une commission de 10 p. c., immédiatement réduite à 6 p. c. Il lui fut concédé également le droit de recherches minières dans une partie des territoires desservis par les lignes de chemins de fer faisant l'objet de sa convention avec l'État. L'exploitation des gisements découverts pouvait être confiée à une société spéciale, dont la moitié des bénéfices devait être attribuée, à titre de redevance, à la Colonie.

Par contre, le B. C. K. s'obligeait à prendre ferme, au fur et à mesure des besoins, les titres de l'emprunt créé, à 1 p. c. en dessous du cours de la

Bourse au moment de la prise ferme, étant entendu que le prix ne pouvait être inférieur à 90 p. c. de la valeur nominale, quel que fût le cours coté. Cette obligation était contractée sous la responsabilité de la Société Générale de Belgique. Dans la suite, il fut impossible d'obtenir le concours du marché de Paris et la Société Générale dut exécuter seule l'engagement souscrit par le B. C. K., engagement que la Société Générale ne put tenir qu'au prix d'extrêmes difficultés et de pertes très sérieuses.

La Société Générale n'a réalisé aucun des titres de sa participation dans le B. C. K.

Après la construction du Chemin de fer du Katanga, la Compagnie du Chemin de fer du Bas-Congo au Katanga, conformément à la mission qu'elle avait assumée en 1906, eut à s'occuper de l'étude et de la construction des lignes concédées à une autre Société : la Société des *Chemins de fer Léopoldville-Katanga-Dilolo (Léokadi)*, dont tout le capital, comme celui de la Compagnie du Chemin de fer du Katanga, devait être souscrit par la Colonie.

La manière dont le B. C. K. s'est acquitté de la tâche qui lui fut dévolue lors de sa création, montre que cette Société a répondu pleinement à la confiance que le Roi avait placée en elle. La construction du C. F. K. et des lignes concédées à la Société Léokadi, fut réalisée avec le minimum de dépenses. D'autre part, cette construction a assuré, à l'industrie belge, des commandes pour plus d'un milliard de francs actuels. Enfin, l'exploitation des chemins de fer au Katanga a été une source de revenus importante pour la Colonie. Celle-ci a touché, en effet, sous forme d'impôts, de droits de douane et de dividendes sur ses participations, environ 194 millions de francs actuels. Par contre, en 1932, la Colonie a payé plus de 37 millions du chef de sa garantie d'intérêt. Elle a donc encaissé par différence environ 157 millions de francs.

**La Forminière** reçut à sa constitution, en 1906, des droits de recherches minières dans la Colonie et, éventuellement, d'exploitation

des gîtes miniers découverts. A la vérité, l'existence de richesses minières était, à l'époque, purement conjecturale.

Ce fut le Roi qui arrêta la répartition du capital de cette Société, représenté aujourd'hui par 32,000 groupes d'actions comprenant 32,000 actions de capital de 500 francs et 32,000 actions de dividende. 50 p. c. des deux catégories de titres sont détenus par la Colonie, à laquelle ils furent remis contre l'octroi de la concession, de sorte que la Colonie touche ainsi 50 p. c. des bénéfices de la Société.

A la création de la Forminière, le Souverain demanda à la Société Générale de prendre la responsabilité de la direction de cette nouvelle entreprise. Cette responsabilité l'entraîna à lui faire des avances qui, en 1912, s'élevaient à 1,660,000 francs-or, alors que la Société n'avait encore obtenu aucun résultat.

La Société Générale possède encore aujourd'hui l'intégralité du modeste intérêt qu'elle a acquis dans cette affaire, soit 1300 groupes d'actions sur les 32,000 existants.

Si l'on examine de quelle manière la Société Générale s'est acquittée du mandat que lui donna le Roi-Souverain en 1906, l'on constate :

a) que la Forminière a versé à la Colonie, depuis son origine, soit sous forme d'impôts quelconques, soit sous forme de part dans les bénéfices, à titre de redevances, un total de plus de 193 millions de francs actuels.

b) que les 1300 groupes de titres que la Société Générale a payés en francs-or, ont rapporté, sous forme de dividendes, depuis 1906, c'est-à-dire au cours des vingt-sept dernières années, une somme totale équivalente à 1,337,000 francs-or.

c) que l'activité de la Forminière a fait naître dans le bassin du Kasai, un développement économique remarquable qui n'a pas fait perdre de vue à la Société le souci constant du bien-être matériel et moral de milliers d'indigènes.

d) que la Forminière a largement contribué à approvisionner en commandes les industries belges ; ces commandes ont atteint un montant de 222 millions de francs actuels.

Il est à signaler enfin que les avances en francs-or, dont la Société Générale était créancière en 1914, aussi bien vis-à-vis de l'Union Minière que de la Forminière, lui ont été remboursées, après la guerre, en francs dépréciés.

Quant aux entreprises autres que celles de 1906, bénéficiant également d'une concession de la Colonie et auxquelles la Société Générale s'est intéressée en même temps que d'autres groupes coloniaux, c'est généralement à la demande du Ministère des Colonies qu'elle a pris cet intérêt. Aucune de ses participations ne lui conférait le contrôle de ces affaires.

Nous passons à l'examen du bilan.

## PASSIF

<i>A. de la Société envers elle-même :</i>	
<i>Fonds social</i> : 800,000 parts de Réserve . . . . . fr.	1,000,000,000. »
Fonds de réserve . . . . . »	816,155,000. »
Prime d'émission indisponible . . . . . »	288,000,000. »
	<hr/>
	fr. 2,104,155,000. »
 <i>B. de la Société envers les tiers :</i>	
Obligations de la Société Générale. fr.	104,310,500. »
Obligations 3 p. c. des Manufactures de Glaces »	492,500. »
Obligations 3 p. c. des Ch. de fer du Nord de la Belgique »	10,330,000. »
	<hr/>
	115,133,000. »
Comptes courants . . . . . fr.	4,455,948,981.35
Comptes d'ordre :	
Divers . . . . . fr.	5,601,747,534.91
Déposants (titres) . . . . . »	8,882,910,673. »
	<hr/>
	14,484,658,207.91
Cautionnements statutaires (déposants) . . . . .	Pour mémoire.
Solde en bénéfice à répartir. . . . . fr.	133,810,000. »
	<hr/>
Total. . . . . fr.	<u>20,993,705,189.26</u>

## ACTIF

Immeubles et mobilier . . . . . fr.	20,000,000. »
Caisse, Compte courant à la Banque Nationale et aux Chèques postaux. fr.	495,834,310.18
Comptes courants Banquiers et dépôts à court terme. »	484,566,431.92
Portefeuille :	
Effets à recevoir . . . . . »	949,320,861.23
Bons du Trésor . . . . . »	237,750,000. »
Fonds Publics. . . . . »	102,165,000. »
Obligations . . . . . »	7,960,400. »
Débiteurs . . . . . »	2,262,615,692.73
Actions de diverses Sociétés . . . . . »	1,835,797,163.14
Participations Financières. . . . . »	113,037,122.15
	<hr/>
	6,489,046,981.35
Comptes d'ordre :	
Divers . . . . . fr.	5,601,747,534.91
Dépôts de titres . . . . . »	8,882,910,673. »
	<hr/>
	14,484,658,207.91
Cautionnements statutaires. . . . .	Pour mémoire.
	<hr/>
Total. . . . . fr.	<u>20,993,705,189.26</u>

**PASSIF**  
**Fonds social.**

Le fonds social s'élevait, fin 1932, à . . . fr.	2,104,155,000. »
	<hr/>
représenté par 800,000 Parts de Réserve, compre-	
nant le capital proprement dit . . . fr.	1,000,000,000. »
et les réserves . . . . . »	1,104,155,000. »
Sur le bénéfice de 1933 nous opérons le pré-	
lèvement statutaire de »	12,778,000. »
	<hr/>
de sorte que le fonds social atteindra au total fr.	2,116,933,000. »
	<hr/>

**Profits**  
**et pertes.**

Le bénéfice net ressort à . . . . . fr.	135,572,855.69
après déduction de fr. 2,953,063 » payés au per-	
sonnel à titre de participation aux bénéfices.	
Nous affectons à divers amortissements une somme	
globale de . . . . . fr.	7,796,855.69
comprenant notamment les dépenses d'immobilisa-	
tion faites en 1933, de manière à ramener, comme	
de coutume, l'estimation de l'ensemble de notre	
avoir immobilier à fr. 20,000,000.	
	<hr/>
Il reste ainsi. . . fr.	127,776,000. »
auxquels il y a lieu d'ajouter le report à	
nouveau du précédent exercice, soit . . . . . »	6,034,000. »
	<hr/>
Ensemble . . . fr.	133,810,000. »

Nous vous proposons de répartir le solde net comme suit, conformément à l'article 8 des statuts :

Au fonds de réserve : 10 p. c. . . . . fr.	12,778,000. »
Premier dividende de 5 p. c. au capital . . . »	50,000,000. »
Au fonds de bienfaisance. . . . . »	400,000. »
Tantièmes statutaires . . . . . »	2,480,000. »
Second dividende . . . . . »	62,000,000. »
Report à nouveau . . . . . »	6,152,000. »
fr.	<u>133,810,000. »</u>

Le coupon de l'exercice 1933 (n° 30) de chacune des 800,000 Parts de Réserve sera donc payable par 140 francs brut.

Le montant des obligations de la Société Générale, en circulation au 31 décembre 1933, est de . . . fr.	104,310,500. »	<b>Obligations.</b>
Obligations 3 p. c. . . . . fr.	500	
— 3 1/2 p. c. . . . .	11,500	
— 4 p. c. . . . .	23,480,000	
— 4 1/2 p. c. . . . .	8,158,500	
— 5 p. c. . . . .	49,995,500	
— 5 1/2 p. c. . . . .	22,534,500	
— 6 p. c. . . . .	130,000	

La comparaison, pour 1932 et 1933, des comptes courants créditeurs s'établit comme suit :

En 1932 . . . soldes créditeurs fr.	3,896,754,557.70	<b>Comptes courants.</b>
» 1933 . . . » . . . »	4,155,948,981.35	

L'estimation de l'ensemble de nos propriétés immobilières reste portée à . . . . . fr. 20,000,000. »

après amortissement des immobilisations faites au cours de l'exercice. Nous avons ouvert, dans le cou-

**ACTIF**  
**Immeubles.**

rant de l'année, une nouvelle agence, Avenue Louise, 194, dans un immeuble que nous avons acquis.

<b>Encaisse.</b>	Notre encaisse et nos avoirs à la Banque Nationale et aux Chèques postaux, s'élèvent à . fr.	495,834,310.18
<b>Comptes courants Banquiers.</b>	Nos placements à vue et à très court terme, ainsi que les sommes qui nous sont dues par nos Correspondants-Banquiers, ressortent à . . . . . »	484,566,431.92
<b>Portefeuille</b>	Notre portefeuille renferme :	
a) <b>Effets.</b>	des effets pour un montant de . . . . . »	949,320,861.23
b) <b>Bons du Trésor.</b>	des bons à court terme, émis par le Gouvernement Belge et par la Colonie du Congo Belge pour . . . . . »	237,750,000. »
c) <b>Fonds publics.</b>	des obligations 5 p. c. Emprunt Belge 1930 ; des actions privilégiées Chemins de fer Belges (intérêts 6 p. c garantis par l'État) ; des actions privilégiées Chemins de fer Léopoldville-Katanga-Dilolo (intérêts 7 p. c.garantis par la Colonie) pour un montant de . . . . . »	102,165,000. »
	L'ensemble de ces disponibilités représente donc . . . . . fr.	<u><u>2,269,636,603.33</u></u>

<b>Comptes courants</b>	La comparaison pour 1932 et 1933 des comptes courants débiteurs s'établit comme suit :	
	En 1932 . . . . soldes débiteurs fr.	1,980,232,123.42
	» 1933 . . . . . » . . . . . »	2,262,615,692.73

Le Portefeuille Obligations, évalué à . . . . . fr.	7,960,400. »	<b>Obligations de diverses sociétés.</b>
comporte :		
des Obligations 4 1/2 p. c. de l'Union Minière du Haut-Katanga ;		
des Bons de Caisse 5 p. c. Ville de Bruxelles remboursables en 1938;		
des Bons du Trésor Chinois 8 p. c. Chemin de fer Lung-Tsing-U-Hai.		
 Le Portefeuille Actions est inscrit pour . . . . . fr.	 1,835,797,163.14	 <b>Actions de diverses sociétés.</b>
 et les Participations Financières pour . . . . . »	 113,037,122.15	 <b>Participations financières.</b>
	<hr/>	
soit au total. . . . . fr.	1,948,834,285.29	

En 1933, la Société Générale a participé avec d'autres Etablissements, au placement des emprunts émis par la Ville de Bruxelles, la Ville d'Anvers et la Ville de Liège.

Elle a souscrit pour sa clientèle et celle de ses Banques Patronnées un montant important de l'Emprunt 5 p. c. à lots de 1,500,000,000 de francs émis par le Gouvernement Belge.

Le groupe de la Société Générale a également pris une large part au placement d'obligations 5 p. c. à lots du Crédit Communal de Belgique.

Elle a prêté ses guichets à l'émission des titres suivants :

250,000 parts sociales Centrales Electriques des Flandres et du Brabant;

45,000 actions de capital de 1,000 francs Union Financière Belge des Tabacs (Tabacofina).

Nous donnons ci-après quelques renseignements sur les principales Sociétés dans lesquelles la Société Générale est intéressée.

## I. — CHEMINS DE FER.

### **Compagnie Belge de Chemins de fer et d'Entreprises. —**

Le bénéfice de l'exercice au 30 juin 1933 s'est élevé à 14,030,000 francs. Le dividende a été maintenu à 36 francs net.

Les entreprises dont cette Compagnie assume la gestion, ainsi que la plupart des Sociétés dans lesquelles elle possède des intérêts, traversent, sans trop de difficultés, la période critique actuelle.

### **Compagnie Auxiliaire Internationale de Chemins de fer. —**

L'exploitation du matériel roulant de cette Société a continué de se ressentir du ralentissement général des transports en Europe. Toutefois, une légère amélioration a été enregistrée dans le mouvement des wagons spéciaux.

**Société Belge de Chemins de fer en Chine. —** La décision du Gouvernement chinois de placer tous les chemins de fer sous son administration n'a apporté jusqu'ici aucune amélioration sensible à l'exploitation des réseaux ; le service financier de la plupart de leurs obligations reste en souffrance, malgré les représentations persistantes des pays qui en ont fait le placement.

La Société continue à défendre les droits des obligataires tels qu'ils résultent des contrats Pienlo et Lunghai. Après avoir obtenu la réorganisation administrative de ces lignes, elle espère arriver à un contrôle effectif des recettes et dépenses de l'exploitation.

**Compagnie Générale de Chemins de Fer dans la Province de Buenos-Ayres. —** L'exercice 1932-1933 a subi, plus intensément encore que les précédents, l'influence de la crise mondiale.

En raison des récoltes peu satisfaisantes et de la baisse persistante des prix des produits de l'agriculture et de l'élevage, les exportations de la République Argentine ont considérablement diminué et les résultats de la Compagnie s'en sont ressentis : le bénéfice net d'exploitation est de 14,147,000 francs contre 30,200,000 francs l'année précédente.

Eu égard à l'incertitude quant à l'avenir de la monnaie et aux possibilités de transferts, le reliquat disponible des bénéfices de l'exercice, soit 1,695,000 francs, a été appliqué au compte « Provision pour risques de change » à titre de provision supplémentaire.

Pour ce qui concerne l'exercice en cours, les recettes des quatre premiers mois sont quelque peu supérieures à celles de la même période de l'an dernier.

**Société Luxembourgeoise des Chemins de fer et Minières Prince-Henri.** — Les recettes totales de 1933 sont sensiblement égales à celles de l'exercice précédent. Le léger relèvement des mois de mai à août a compensé une diminution survenue à partir de septembre. Celle-ci est due à la contraction des transports résultant des contingentements de production prévus par l'Entente Internationale de l'Acier.

La réduction des dépenses permettra cependant de clôturer l'exercice sans bénéfice ni perte appréciables.

Les Tribunaux luxembourgeois ont fait droit à la réclamation introduite par le « Prince-Henri » contre les obligations qui lui ont été imposées en dehors des stipulations de son cahier des charges. Le montant des dommages ainsi encourus sera fixé par expertise.

D'autre part, le Gouvernement Grand-Ducal a dénoncé, pour le 1<sup>er</sup> juin 1934, le *modus vivendi* qui le liait à l'Administration de l'Alsace-Lorraine pour l'exploitation du réseau Guillaume-Luxembourg. Il a conclu avec la Société des Chemins de fer Secondaires un arrangement pour la reprise de l'exploitation de ce réseau ; il est très vraisemblable, dès lors, qu'une solution définitive de l'ensemble des questions ferroviaires luxembourgeoises interviendra dans un avenir rapproché.

## II. — CHARBONNAGES.

**TABLEAU COMPARATIF DE LA PRODUCTION**  
des Charbonnages patronnés par la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE BELGIQUE  
(Ancien bassin.)

SOCIÉTÉS	1913	1929	1930	1931	1932	1933
	Tonnes	Tonnes	Tonnes	Tonnes	Tonnes	Tonnes
Ouest de Mons . . .	405,400	718,000	683,000	670,000	543,000	640,000
Hornu et Wasmes . .	477,800	783,000	660,000	550,000	453,000	585,000
Produits . . . . .	527,900	620,900	612,900	551,900	380,500 <sup>(1)</sup>	710,350
Levant du Flénu . .	554,000	594,100	549,000	463,800	278,900 <sup>(2)</sup>	
Charbonnages Belges.	650,200	832,600	824,400	713,900	482,000	624,600
Monceau-Fontaine . .	654,600	800,000	808,200	884,000 <sup>(3)</sup>	4,002,000	1,193,000
Marcinelle-Nord . .	370,700	441,000	444,500	371,400 <sup>(4)</sup>	—	—
Charbonnages Réunis.	605,400	491,900	542,000	532,000	424,000	515,800
Gouffre . . . . .	321,000	333,000	331,000	329,000	246,000	292,000
Grand Conty . . . .	198,476	184,000	177,100	160,300	125,900	151,600
Bois d'Avroy . . . .	299,000	247,000	250,100	244,900	199,700	218,500
<b>TOTAUX. . . . .</b>	<b>5,061,476</b>	<b>6,045,500</b>	<b>5,882,200</b>	<b>5,471,200</b>	<b>4,135,000</b>	<b>4,930,850</b>

(1) Y compris la production des Charbonnages du Levant du Flénu, pendant le mois de décembre 1932.

(2) Du 1<sup>er</sup> janvier au 30 novembre 1932.

(3) Y compris la production des Charbonnages Marcinelle-Nord (depuis octobre 1931).

(4) Du 1<sup>er</sup> janvier au 30 septembre 1931.

**Charbonnages André Dumont.** — Par suite des mesures restrictives adoptées par les charbonnages, la Société n'a pu produire conformément aux possibilités de son outillage et de ses gisements.

Malgré cela, les progrès réalisés dans l'exploitation ont permis d'extraire 1,117,000 tonnes qui ont été écoulées.

Les résultats bénéficiaires ont influencé favorablement la trésorerie de la Société et permettent d'envisager la distribution d'un dividende.

**Charbonnages de Beeringen.** — La production de ces Charbonnages s'est élevée en 1933 à 830,000 tonnes nettes environ, contre 660,000 tonnes en 1932.

Les travaux de reconnaissance du gisement ont été particulièrement développés; en raison des prévisions de production qu'ils autorisent, la Société vient de décider d'agrandir ses ateliers de préparation mécanique.

**Charbonnages de Houthaelen.** — Le creusement du puits I a été poussé dans le terrain houiller jusqu'à sa cote de base, soit 868 mètres. Les terrains recoupés ont confirmé les indications favorables données par les sondages. La décongélation du puits est en cours.

Au puits II, le creusement a été repris et s'est poursuivi avec plein succès. Le terrain houiller a été rencontré à la profondeur de 599 mètres; en fin d'exercice, le puits avait pénétré de 47 mètres dans le houiller.

Le capital social a été augmenté de 25 millions, en avril 1933, en vue de couvrir les frais d'approfondissement des puits.

**Charbonnages Dahlbusch.** — Le bilan de 1932 a accusé, après amortissements normaux, une perte de RM. 162,000.

Pour l'exercice 1933, l'extraction et la vente ont augmenté d'environ 10 p. c.

**Charbonnages Réunis « Laura & Vereeniging » (Hollande).** — Le bénéfice de 1932 a été de 257,752 florins qui, augmentés du solde reporté de l'exercice précédent, a permis de consacrer 250,000 florins aux amortissements et de reporter à nouveau 116,243 florins.

Les obstacles à l'exportation des charbons hollandais deviennent de plus en plus nombreux, tandis que le marché intérieur ne bénéficie d'aucune protection.

La production de 1933 sera inférieure à 1,300,000 tonnes; les résultats permettront toutefois de poursuivre les amortissements à la cadence de ceux pratiqués en 1932.

**The Chinese Engineering and Mining Company Limited (Kaiping).** — L'extraction du charbon s'est élevée, pendant l'exercice 1932-1933, à 4,875,000 tonnes. Les ventes ont atteint 4,005,000 tonnes.

Les affaires de la Compagnie ont été entravées, dans le cours de l'exercice, par les hostilités qui ont éclaté entre les armées japonaises et les armées chinoises, au Sud de la Grande Muraille. Le transport du charbon vers Chinwangtao a été pendant longtemps interrompu.

Le trafic est actuellement redevenu normal.

Il a été distribué un dividende unique de 2 1/2 p. c., soit 6 pence, contre un dividende total de 7 1/2 p. c. l'an dernier. Pour le second semestre de l'exercice en cours, les perspectives paraissent meilleures.

### III. — MÉTALLURGIE. — ATELIERS DE CONSTRUCTION.

**Société d'Angleur-Athus.** — La production des usines métallurgiques au cours de l'exercice 1932-1933 correspond à celle de l'exercice précédent. Pour améliorer le rendement général et réaliser des économies sérieuses, la Division de Tilleur a été arrêtée et ses fabrications ont été transportées temporairement à la Division d'Athus.

L'exercice clôturé le 30 juin 1933 n'avait pu bénéficier encore du redressement du marché métallurgique, qui s'est produit vers la fin du premier semestre, à la suite de la constitution des Comptoirs Internationaux de Vente.

**Société John Cockerill.** — Le compte de résultats de l'exercice 1932-1933 fait apparaître un solde déficitaire de 37,717,000 francs, dont 1,049,000 francs de perte industrielle; ce solde a été amorti par un prélèvement sur le compte « Plus-value de réévaluation. »

L'amélioration des résultats industriels observée au cours des derniers mois de cet exercice, et due principalement à la diminution du prix de

revient, s'est maintenue depuis. L'exploitation des charbonnages a cessé d'être déficitaire, mais la division « Construction » souffre encore du manque de commandes.

**Société Anonyme des Laminoirs, Hauts Fourneaux, Forges, Fonderies et Usines de la Providence.** — Le bilan clôturé au 30 juin 1933 fait ressortir un bénéfice de 28,283,000 francs contre 9,121,000 francs, l'an dernier; un dividende de 125 francs a été distribué aux parts sociales.

La production totale de fonte a été de 870,649 tonnes contre 919,477 pour l'exercice précédent et celle des lingots d'acier de 782,899 tonnes contre 829,637.

Le rendement des diverses divisions est resté bien en dessous des tonnages que pourrait atteindre l'ensemble des usines travaillant dans des conditions normales.

**Société Métallurgique de Sambre et Moselle.** — L'exercice 1932-1933 a été de beaucoup moins défavorable que le précédent. De nouvelles compressions très sévères ont ramené le solde déficitaire du compte de fabrication proprement dit, de 17,514,000 francs à 6,129,000 francs.

Les perspectives pour l'exercice en cours sont meilleures encore en raison du relèvement des prix de vente.

La Société organise ses installations de manière à leur donner la souplesse de marche voulue par les nouvelles ententes et à en améliorer le rendement.

**Société des Hauts Fourneaux et Aciéries de Differdange, St-Ingbert, Rumelange (Hadir).** — La modernisation des hauts fourneaux de Differdange a été achevée au cours de l'exercice 1932, complétant l'exécution du programme des travaux neufs décidés il y a quelques années. Les résultats obtenus répondent aux prévisions.

Le bénéfice au 31 décembre 1932, soit 3,343,000 francs, a été affecté aux amortissements.

L'année 1933 se présente dans des conditions plus favorables que les deux précédentes, bien que, dans les accords des Comptoirs internationaux, la production de la division de Differdange ait été fixée notablement en dessous de sa capacité.

**Société des Aciéries Réunies de Burbach-Eich-Dudelange (Arbed).** — La conclusion des ententes internationales en sidérurgie a influencé favorablement les résultats de l'exercice dont les bénéfices sont en sensible augmentation.

La trésorerie est abondamment fournie et la marche actuelle continue à être satisfaisante.

**Les Ateliers Métallurgiques.** — Le bénéfice net au 30 juin 1933, après déduction de pertes sur change, s'est élevé à 215,000 francs et a été reporté à nouveau.

D'autre part, une somme importante a été prélevée sur la réserve de réévaluation pour effectuer les amortissements nécessaires.

La production de l'exercice écoulé n'a atteint que le tiers environ de la production normale.

Une commande de nouvelles voitures pour la Société Nationale des Chemins de fer belges et l'inscription d'un certain nombre d'ouvrages d'art pour le Canal Albert, assurent momentanément un degré d'occupation satisfaisant aux Divisions de Nivelles, de la Sambre et de Manage.

L'activité de **La Brugeoise et Nicaise et Delcuve** pendant l'exercice 1932-1933 n'a été que légèrement inférieure à celle de l'exercice précédent, mais ses fournitures à l'étranger, qui constituaient son principal débouché, sont restées très rares.

Le bénéfice net réalisé, soit 228,000 francs, a été porté en déduction de la perte antérieure.

Pour l'exercice en cours, le carnet de commandes réserve, à la Division de Bruges, une activité partielle.

Si la situation de cette Société reste difficile, c'est surtout par suite de ses créances en pesos argentins.

#### IV. — MÉTAUX NON FERREUX.

**Société Générale des Minerais.** — Cette Société s'est adaptée aux contingences. A la satisfaction de ses commettants et sans qu'il y ait eu réduction des tonnages, elle a assuré l'achat de leurs matières premières et la vente de leurs produits. Par suite d'une compression énergique de ses frais généraux, elle clôturera l'exercice 1933 en bénéfice.

**Société des Mines et Fonderies de Zinc de la Vieille-Montagne.** — En 1932, la production de zinc brut a été de 61,700 tonnes, en diminution de 22,000 tonnes sur celle de 1931, par suite des mesures restrictives qui résultent de l'Entente Internationale des Producteurs de Zinc. Les usines n'ont donc travaillé qu'aux deux tiers à peine de leur production normale.

Simultanément, les cours moyens à la tonne ont fléchi de 2,000 à 1,700 francs environ. Grâce à la renommée de ses produits, la Vieille-Montagne a néanmoins réalisé un bénéfice de 3,722,000 francs et des résultats plus satisfaisants sont prévus pour l'année 1933.

**Société Générale Métallurgique de Hoboken.** — Cette Société a pu garder une activité industrielle satisfaisante.

Les bénéfices au 30 juin 1933 ont permis, après affectation de 26 millions de francs aux amortissements, de répartir un dividende de 15 p. c., égal à celui de l'exercice précédent, et de maintenir un report à nouveau de 20 millions de francs.

**Compagnie des Métaux d'Overpelt-Lommel et de Corphalie.** — Pendant le dernier exercice, les stocks se sont écoulés régulièrement et sans difficulté et la Société a augmenté légèrement la production.

Les cours des métaux s'étant quelque peu redressés, les résultats sont en sensible amélioration sur ceux des années précédentes.

Le bénéfice net de 1932-1933, toutes charges déduites, s'est élevé à 4,802,000 francs, ramenant la perte antérieure à 6,122,000 francs.

**Société Anonyme G. Dumont et Frères, à Sclaigneaux.** — En 1932, la Société a procédé, par une réorganisation financière, à l'amortissement de la perte des exercices 1931 et 1932.

Le capital a été réduit de 30 à 10 millions, puis, reporté à 25 millions par création d'actions privilégiées.

**Société des Mines et Usines à Zinc de Silésie.** — Le bilan de l'exercice 1932 s'est clôturé dans des conditions beaucoup plus satisfaisantes que les précédents.

Le bénéfice industriel, compte tenu de la dépréciation des stocks, s'est élevé à 765,000 zlotys et a été affecté aux amortissements d'immobilisations : ces amortissements se sont élevés, pour l'exercice, à 1,720,000 zlotys.

## V. — ÉLECTRICITÉ.

La **Société de Traction et d'Électricité** a réparti, pour l'exercice 1932, des dividendes nets de 5 francs aux actions privilégiées et de 60 francs aux actions de capital.

Dans le but de donner plus d'aisance à sa trésorerie, la Société a émis pour 50 millions d'obligations 6 p. c.

Dans le dernier rapport publié par cette Société se trouvent des indications sur la marche des affaires dans lesquelles elle est intéressée et qui, dans l'ensemble, ont obtenu des résultats satisfaisants.

**Compagnie Générale d'Entreprises Électriques et Industrielles (Électrobel).** — Les bénéfices réalisés au cours du quatrième

exercice ont permis de répartir un dividende brut de 70 francs aux actions de capital, tout en consacrant des sommes importantes aux amortissements.

Les filiales, ainsi que les sociétés dans lesquelles le Trust possède des intérêts, ont obtenu généralement des résultats favorables.

## VI. — VERRERIES.

**Société des Verreries de Mariemont.** — Le bilan arrêté au 30 juin 1933 a fait apparaître un bénéfice de fr. 1,511,000, provenant essentiellement du revenu des titres des Compagnies Libbey-Owens belge, française et allemande, que Mariemont détient en portefeuille : il a été réparti 15 francs net.

**Société des Cristalleries du Val Saint-Lambert.** — Les restrictions de plus en plus rigoureuses opposées de toutes parts aux transactions commerciales entre nations continuent à faire obstacle à une reprise d'activité de l'industrie de la cristallerie, tandis que, sur les marchés encore ouverts, et particulièrement le marché intérieur, la concurrence se fait plus âpre à la faveur du dumping sous ses formes diverses.

La perte de l'exercice 1931-1932, soit 4,668,000 francs, a été amortie, comme l'année précédente, par un prélèvement sur le fonds de réserve extraordinaire.

## VII. — INDUSTRIES CHIMIQUES.

**Union Chimique Belge.** — Le bénéfice d'exploitation de 1932 a atteint fr. 31,166,000 et a équilibré les charges financières ainsi que les frais généraux d'administration et des services de recherches.

Poursuivant son programme, la Société a entamé la fabrication de

l'acide nitrique à haute concentration et du nitrate ammonique pour l'industrie. Le nombre des spécialités et produits pharmaceutiques et opothérapiques a été accru. La division photographique se développe d'une manière satisfaisante.

Le dernier rapport publié par l'Union Chimique fournit des renseignements sur l'activité des entreprises dans lesquelles cette Société est intéressée.

Les ventes de soie à l'acétate, dont la **Fabrique de Soie Artificielle de Tubize** continue la fabrication, ont été satisfaisantes, mais les prix sont toujours en baisse; les obstacles douaniers et les contingences monétaires contrarient les transactions.

La Société de Tubize a remboursé ses créiteurs en réalisant une partie de son portefeuille. Cette opération s'est traduite en écritures par un bénéfice substantiel.

**Société Carbonisation centrale. — Société Carbochimique.**

— Les Usines de Tertre, dépendant de ces deux Sociétés, ont marché dans des conditions entièrement satisfaisantes pendant toute l'année dernière.

L'excellente réputation du coke a assuré l'écoulement d'une bonne partie des stocks constitués en 1932, et la production a été développée.

La fabrication d'ammoniaque synthétique dans les usines de la Société Carbochimique est restée conforme au programme fixé en 1932, d'accord avec les autres producteurs belges et étrangers.

La Société Carbochimique a clôturé l'exercice 1932 par un solde bénéficiaire qui a été porté aux amortissements. Il en sera de même pour 1933.

## VIII. — NAVIGATION.

Ainsi qu'il est exposé dans le dernier rapport publié par l'**Union Financière et Maritime (Ufimar)** — rapport qui donne un aperçu sur la marche des Sociétés dont elle est actionnaire, — la dépression persistante du commerce maritime a fortement réduit les revenus de son portefeuille.

## IX. — BANQUES. — ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT. ASSURANCES.

A la clôture de leur exercice, les **Banques patronnées** se trouvent dans une position au moins aussi favorable que précédemment. Leurs bilans font ressortir la liquidité de leur trésorerie.

Les placements à court terme ont été, durant tout l'exercice, peu rémunérateurs. Une sévère compression des frais généraux a partiellement compensé ce facteur défavorable. Les dividendes et affectations aux réserves, quoique inférieurs, pour quelques banques, à ceux de 1932, sont dans l'ensemble et compte tenu des circonstances, très satisfaisants.

En vue d'une gestion plus économique, il a été procédé au début de l'exercice 1933 à la fusion des trois moins importantes Banques Patronnées avec des Banques Patronnées voisines dont le capital a été augmenté à cette occasion.

Le capital de la Banque de Courtrai (actuellement *Banque de Courtrai et de la Flandre Occidentale*) a été porté de 10 à 12,500,000 francs, celui de la Banque Centrale de la Dyle (actuellement *Banque Centrale de la Dyle et du Limbourg*) de 10 à 14 millions, et celui de la Banque Centrale de Namur (actuellement *Banque Centrale de Namur et de la Meuse*) de 6 à 8 millions de francs.

La **Banque d'Anvers** continue à soutenir les efforts d'expansion commerciale et financière du Port et de la place d'Anvers. Les bénéfices permettront de répartir un dividende brut de 100 francs.

Le mouvement des opérations de l'**Union des Banques de Province** a été de 46 milliards de francs pour l'exercice 1932-1933.

La **Banque Belge pour l'Etranger** a réparti à ses actionnaires, pour l'exercice 1932-1933, un dividende de 6 p. c. net d'impôts, tout en reportant à nouveau une somme de 9,384,000 francs.

Le volume des opérations s'est ressenti de la stagnation générale des affaires. Le marché des capitaux, qui s'était ressaisi après la chute de la livre en 1931, est à nouveau ébranlé depuis que les Etats-Unis ont suspendu le fonctionnement de l'étalon-or. Il en est résulté des mouvements de fonds exceptionnels et des opérations en devises d'une très grande ampleur. Grâce à sa liquidité, la Banque a très aisément fait face à tous les besoins de sa clientèle.

Malgré les restrictions innombrables qui entravent le mouvement des capitaux et en dépit d'une nouvelle dépréciation des devises, la **Banque Italo-Belge** a obtenu des résultats sensiblement identiques à ceux de l'exercice précédent.

Les bénéfices au 30 juin 1933 se sont élevés à près de 18 1/2 millions, compte tenu du report antérieur. Un dividende de 7 p. c. net a été distribué aux actionnaires et plus de 10 millions ont été reportés à nouveau.

**Banque du Congo Belge.** -- Le bénéfice, pour l'exercice clôturé au 30 juin 1933, s'élève à 5,453,000 francs, en légère augmentation sur celui de l'exercice précédent. Un dividende de 10 p. c. net a été distribué aux actionnaires.

La circulation des billets s'élève à 116 millions et est couverte par de l'or à concurrence de 53.25 p. c.

Le fonds de réserve atteint plus de 38 millions de francs pour 20 millions de capital.

**Banque Commerciale du Congo.** — L'exercice clôturé au 30 juin 1933 a laissé un bénéfice de 3,184,000 francs, qui a permis d'attribuer aux actionnaires un dividende de 7 p. c. net et de reporter à nouveau 310,000 francs.

Le fonds de réserve, doté de 500,000 francs, s'élevait à 16 millions, en regard d'un capital de 25 millions de francs.

**Caisse Générale de Reports et de Dépôts.** -- Le Conseil proposera pour l'exercice 1933 la distribution d'un dividende brut de 125 fr. par action.

**Crédit Foncier de Belgique.** — La dépression du marché immobilier, pendant l'année 1933, a déterminé cette Société à suivre une politique de grande prudence dans l'octroi des prêts. Appréciant l'effort de ses débiteurs pour tenir leurs engagements et leur volonté de respecter les contrats librement consentis, le Crédit Foncier les aide dans un large esprit de conciliation.

Les capitaux des prêts en cours et des obligations sont en légère diminution.

Le dividende proposé pour l'exercice 1933 sera un peu inférieur au précédent, le Conseil désirant consacrer une somme appréciable aux réserves.

**Société Belge de Crédit Maritime. — Crédit Maritime et Fluvial de Belgique.** — La situation de l'industrie des transports fluviaux reste difficile.

La création récente à Anvers d'une Bourse de frets fluviaux a exercé son influence sur les cours des frets qui sont en léger progrès ; d'autre part, les statistiques révèlent une augmentation des tonnages transportés.

La politique de modération et de conciliation à l'égard des débiteurs en difficulté a été poursuivie. Des réductions du taux d'intérêt ont été accordées, de même qu'un moratoire d'un an, pour les remboursements, sous certaines conditions établies d'un commun accord entre créanciers et débiteurs.

Les retards dans l'encaissement des mensualités d'intérêts et d'amortissements restent très importants.

Les bénéfices de 1933 sont inférieurs à ceux de l'année précédente: ils seront consacrés aux amortissements.

**Société Nationale de Crédit à l'Industrie.** — L'exercice 1932 a laissé un bénéfice de 26,960,000 francs, qui a permis, après renforcement des Comptes de Réserves de 10,599,000 francs, de maintenir le dividende au chiffre de 50 francs brut, soit fr. 37.90 net.

Les résultats de l'exercice 1933 seront approximativement les mêmes.

**Compagnie Belge d'Assurances Générales sur la Vie.** — Bien que les conjonctures actuelles aient influencé l'activité des Compagnies d'Assurances, cette Société a pu porter le dividende de ses actions de fr. 180 à fr. 190 tout en majorant ses provisions diverses de six millions de francs.

Pour 1933 les résultats seront au moins aussi favorables.

**La Royale Belge.** — Tout fait prévoir que les résultats de l'exercice 1933 seront satisfaisants.

Malgré la crise, la recette de primes sera supérieure à celle de l'an dernier, les affaires nouvelles ayant compensé largement les annulations de polices-accidents et les rachats de polices-vie.

**Compagnie d'Assurances « L'Urbaine ».** — L'exercice 1933 n'ayant pas bénéficié des primes uniques importantes enregistrées en

1932, et ayant, d'autre part, supporté la charge de nombreuses annulations, le montant des primes encaissées accuse une légère diminution.

Les résultats permettront cependant, tout en renforçant suffisamment la situation financière, de maintenir le taux du dividende.

Bien que les conditions du crédit commercial restent très troublées, la **Compagnie Belge d'Assurance-Crédit** a pu maintenir l'équilibre de ses opérations ; elle a même enregistré au cours de l'année 1933 un accroissement substantiel de ses encaissements de primes.

**Banque de l'Union Parisienne.** — L'année 1933 a été caractérisée par une absence quasi totale d'affaires nouvelles intéressantes.

L'administration a poursuivi le travail de réorganisation des services et de compression des dépenses, de manière à mieux asseoir la situation générale de la Banque.

**Société Hypothécaire Belge-Américaine. — Banque Hypothécaire Franco-Argentine.** — Le Gouvernement Argentin a renforcé les restrictions qui pesaient déjà lourdement sur les entreprises étrangères.

Des impôts frappent actuellement, à la source, les intérêts hypothécaires et, en plus, les bénéfices bruts réalisés semestriellement.

La Société Hypothécaire Belge-Américaine a distribué, en décembre 1933, pour 1932, un dividende de fr. 75.80 aux actions de capital libérées de 20 p. c., de fr. 107.80 aux actions libérées, et de 141 francs aux actions de dividende.

Quant à la Banque Hypothécaire Franco-Argentine, elle a jugé opportun de surseoir encore à toute répartition, afin de se ménager des disponibilités suffisantes en vue de toute éventualité. La question du règlement-or revendiqué par certains obligataires français n'a pas encore été tranchée par la Cour de Cassation, dont l'arrêt est attendu incessamment.

**Banque d'Etat du Maroc.** — Le Maroc éprouve des difficultés dans l'écoulement de ses produits et, par contre-coup, ses facultés de consommation de marchandises étrangères ont diminué. Néanmoins, on prévoit que les résultats de la Banque, pour 1933, ne s'écarteront pas beaucoup de ceux des exercices précédents.

**Wiener Bank-Verein.** — Une amélioration notable s'est produite dans la situation des finances publiques autrichiennes et il semble que l'atténuation graduelle des difficultés d'ordre politique doive ramener un état de choses meilleur pour l'économie du pays.

Avec le concours du Gouvernement, un nouveau pas a été fait dans la voie de la réorganisation des établissements de crédit.

Pendant l'année 1933, la **Banque des Règlements Internationaux** a continué à assurer la gestion des avoirs appartenant aux Gouvernements signataires de l'Accord de La Haye et des réserves de devises que les Banques Centrales maintiennent auprès d'elle. Ne pouvant effectuer d'opérations qu'en monnaies-or, elle a dû renoncer temporairement à recevoir des dépôts en Livres et en Dollars, ce qui explique la diminution des ressources à sa disposition ; cette diminution est d'autant plus marquante qu'une partie des fonds que lui confiaient les Banques Centrales, sous la forme de devises, a été transformée en lingots d'or.

La liquidité de l'Institution de Bâle n'a jamais été aussi forte qu'à présent. La plupart des opérations de secours entreprises par l'intermédiaire de la B. R. I. en faveur de certaines Banques Centrales se sont heureusement dénouées dans l'année.

Les bénéfices nets du troisième exercice social, clos le 31 mars 1933, ont dépassé 14 millions de francs suisses, permettant la distribution du dividende statutaire de 6 p. c. et l'affectation de nouvelles dotations aux réserves, déjà importantes.

**Crédit Foncier d'Extrême-Orient.** — Les résultats de l'exercice 1932 ont donné lieu aux dividendes suivants, nets d'impôts :

Aux actions ordinaires . . . . .	30 francs
Aux parts de fondateur . . . . .	700 »
Aux dixièmes de part . . . . .	70 »

La marche de l'entreprise est assez satisfaisante en dépit des difficultés qu'engendre la crise économique.

Le portefeuille hypothécaire est en diminution sensible; par contre, le domaine immobilier continue de s'accroître par l'accession de gages qui garantissaient des prêts devenus litigieux.

Le gouvernement chinois a décrété l'abolition du taël et son remplacement par le « yuan » ou dollar-argent, d'un poids et d'un titre déterminés. L'actif en taëls a été converti en dollars-argent, qui seront évalués dans le bilan de 1933 à fr. 2.15 par dollar. Leur valeur de conversion en francs belges, à fin décembre 1933, était de 7.83 francs.

Le cours du dollar des Straits, subissant l'influence des mouvements de la livre sterling, a encore baissé. Par contre, le marché de l'argent-métal est soutenu.

## X. — ENTREPRISES DIVERSES.

L'activité de la **Compagnie Immobilière de Belgique** s'est maintenue. Elle a poursuivi l'exécution de son programme de travaux, destinés à mettre en valeur son domaine immobilier.

Les ventes de terrains ont été effectuées dans des conditions favorables et de nouveaux achats ont été faits, dont on peut espérer un rendement intéressant.

Les résultats de l'exercice sont satisfaisants ; le dividende sera pareil au précédent.

**Société des Faubourgs de Bruxelles (en liquidation).** — Le litige avec le fisc, qui retarde la clôture de la liquidation, est toujours pendant. Malgré les démarches pressantes faites et les promesses qui avaient permis d'entrevoir une solution définitive, la situation n'a pas changé.

La plupart des Sociétés dans lesquelles l'**Union Financière et Industrielle Liégeoise** possède une participation, ont conservé une activité qu'il faut considérer comme satisfaisante, dans les circonstances actuelles.

**Société de Merbes-Sprimont.** — L'industrie marbrière a souffert d'une nouvelle diminution des commandes et d'une baisse consécutive des prix de vente.

L'exercice au 30 juin 1933 a laissé une perte d'environ 10,600,000 frs. Le déficit total, de 15,900,000 francs à fin juin 1933, a été couvert par un prélèvement sur les réserves.

## XI. — ENTREPRISES COLONIALES.

**Compagnie du Chemin de fer du Bas-Congo au Katanga (B. C. K.).** — Cette Société a parachevé, durant l'exercice écoulé, la construction du Chemin de fer Tenke-Dilolo, dont la Société des Chemins de fer Léopoldville-Katanga-Dilolo (Léokadi) est concessionnaire.

Les lignes que la Compagnie du Chemin de fer du Bas-Congo au Katanga a pour mission d'exploiter pour compte des deux Sociétés concessionnaires — la Compagnie du Chemin de fer du Katanga et la Société des Chemins de fer Léopoldville-Katanga-Dilolo — se sont ressenties de la diminution d'activité des régions desservies. Toutefois, grâce aux mesures prises par la Compagnie du B. C. K., fermière de l'exploitation, les

dépenses ont pu être réduites dans des proportions sensiblement égales à la diminution des recettes.

Les résultats d'exploitation des lignes de la *Compagnie du Chemin de fer du Katanga* ont permis de distribuer les dividendes suivants : actions privilégiées : 38.22<sup>5</sup> francs ; actions de jouissance : 8.22<sup>5</sup> francs ; actions ordinaires : 5 francs.

Quant à la *Société des Chemins de fer Léopoldville-Katanga-Dilolo*, elle a payé, aux actions privilégiées, le dividende de 35 francs qui leur est garanti.

**Union Minière du Haut-Katanga.** — Les résultats de 1932 se sont ressentis, d'une part, de la production de métal exceptionnellement réduite, et d'autre part, de la chute des prix à des niveaux jamais atteints.

Le bilan s'est clôturé sans profits ni pertes, les amortissements jugés nécessaires ayant été effectués au moyen du report à nouveau et d'un prélèvement sur le fonds de prévision constitué dans ce but.

Les résultats de 1933 semblent devoir être plus favorables. Les prix du cuivre ont monté légèrement et la production s'est élevée à 65,000 tonnes environ, contre 54,000 en 1932.

Les ventes de radium et de cobalt, qui avaient fléchi pendant la première partie de l'année, ont repris durant les derniers mois de l'exercice. La production de métaux précieux est en augmentation. Des gisements d'étain ont été remis en exploitation.

La **Société Internationale Forestière et Minière du Congo (Forminière)**, ainsi que les autres Sociétés diamantifères du Congo — au développement desquelles elle collabore, à la demande du Ministère des Colonies — ont vu leur situation renforcée du fait d'un accord intervenu récemment, entre le Gouvernement Sud-Africain et la Diamond Corporation, à l'effet de stabiliser les prix de vente du diamant. Cet accord sauve-

garde l'action régulatrice poursuivie par ce dernier organisme sur le marché des pierres précieuses.

D'autre part, grâce à la teneur plus forte du gravier diamantifère, au rendement accru des installations de lavage et à la sélection opérée parmi les agents européens et les travailleurs indigènes, le prix de revient par carat, qui avait déjà sensiblement diminué en 1932, a pu encore être abaissé en 1933, malgré une légère régression de la production.

Le bilan arrêté à fin 1932 solde par un bénéfice de 18,681,000 francs qui a servi à payer : 1° le dividende de l'exercice 1931 qui avait été tenu en suspens (net fr. 170.15 aux actions de capital et fr. 145.25 aux actions de dividende); 2° le dividende de l'exercice 1932 (net fr. 66.40 aux actions de capital et fr.41.50 aux actions de dividende). Dans la répartition de cette somme de 18,681,000 francs, la Colonie a touché 8,161,000 francs.

Le bénéfice de 4,944,000 francs accusé au bilan de 1932 de la **Société Minière du Bécéka** a permis de répartir un dividende net de fr. 62.25 aux actions de capital et fr. 41.50 aux actions de dividende, la redevance encaissée par la Colonie s'étant élevée à deux millions de francs.

Avec le concours des services techniques de la Forminière, la Société a achevé, dans le courant de 1933, l'installation d'une centrale hydro-électrique à Tshala et d'une ligne de transmission, qui alimentent toutes ses installations minières de la région de Bakwanga.

La production de la **Compagnie des Diamants de l'Angola** est en légère augmentation en 1933.

Les résultats de l'exercice 1932 étant du même ordre que ceux des exercices précédents, le dividende de un shilling par action a été maintenu.

La **Société des Mines d'Étain du Ruanda-Urundi (Minetain)** a poursuivi ses prospections systématiques : sept gisements aurifères et vingt-six gisements de cassitérite ont été dénoncés en 1933.

Au début du second semestre, les premiers chantiers d'exploitation d'or ont été ouverts et, peu après, l'exploitation des gisements de cassitérite a été reprise. La production de 1933 est estimée à 152 tonnes de cassitérite et à 98 kilogrammes d'or.

Prévoyant ne pas avoir l'emploi de l'entièreté du capital de 56,500,000 francs, qui a été souscrit par les principaux organismes financiers du pays, la Société l'a ramené au montant appelé, soit 39,550,000 francs.

**Compagnie du Congo pour le Commerce et l'Industrie. —**

Le bilan de l'exercice 1932-1933 fait ressortir un bénéfice net de 9,326,000 francs contre 4,474,000 francs au bilan précédent.

Après prélèvement d'une somme de 5,355,000 francs affectée à des amortissements supplémentaires du portefeuille, il a été réparti un dividende de 5 p. c. aux actions privilégiées, et 3,672,000 francs ont été reportés à nouveau.

Le portefeuille figure au bilan pour 166,683,000 fr. contre 147,712,000 fr. précédemment; son estimation boursière accuse, par rapport aux chiffres d'inventaire, une plus-value encore notable.

Les entreprises dans lesquelles la Compagnie du Congo pour le Commerce et l'Industrie est intéressée publient des rapports circonstanciés sur leur activité.

Nous avons été douloureusement éprouvés, le 27 mai 1933, par le décès du Prince Jean de Merode, Président de notre Collège des Commissaires, dont il faisait partie depuis vingt-deux ans. Le Prince de Merode manifesta toujours un grand attachement à notre Institution et c'est avec le dévouement le plus absolu qu'il mettait sa longue expérience des affaires au service de son mandat.

Nous conserverons un souvenir ému de ce précieux collaborateur et

**Administration**

Nous avons l'honneur, Messieurs, de vous proposer d'approuver les comptes de l'exercice 1933 tels qu'ils vous sont soumis et la répartition du bénéfice sur la base du dividende brut de 140 francs envisagé.

LES COMMISSAIRES :

*Le Président* : ED. SOLVAY

B<sup>on</sup> ADRIEN DE MONTPELLIER DE VEDRIN

B<sup>on</sup> ALBERT D'HUART

B<sup>on</sup> DE TRANNOY

G. MULLIE

P. HAMOIR

H. VERMEULEN

C<sup>te</sup> DE PATOUL.

*Le Rapporteur* :

LÉON ELIAT



**BILAN**  
**ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 1933**

## BILAN ARRÊTÉ AU

<b>ACTIF</b>		
<b>Immobilisé.</b>		
Immeubles et Mobilier . . . . .	Fr.	20,000,000. »
<b>Réalisable.</b>		
Encaisse du Trésor, compte courant à la Banque Nationale et compte chèques postaux . . . . .	fr. 495,834,310.18	
Comptes courants Banquiers et dépôts à court terme . . . . .	» 484,566,431.92	
Portefeuille :		
Effets à recevoir . . . . .	» 949,320,861.23	
Bons du Trésor . . . . .	» 237,750,000. »	
Fonds Publics . . . . .	» 102,165,000. »	
Obligations . . . . .	» 7,960,400. »	
Comptes courants débiteurs et divers. »	2,262,615,692.73	
Actions de diverses Sociétés . . . . .	» 1,835,797,163.14	
Participations financières . . . . .	» 113,037,122.15	
		6,489,046,981.35
<b>Comptes d'ordre.</b>		
Comptes divers . . . . .	fr. 4,775,577,973.89	
Dépôts de titres . . . . .	» 8,882,910,673. »	
Divers pour cautionnements et ga- ranties . . . . .	» 826,169,561.02	
Dépôts de cautionnements statutaires.	pour mémoire	
		14,484,658,207.91
	Fr.	20,993,705,189.26

Arrêté en séance du Conseil de la Direction du 16 janvier 1934.

*Le Vice-Gouverneur,*  
A. GALOPIN.

*Les Directeurs,*  
J. BAGAGE, G. BLAISE, AUG. CALLENS,  
B<sup>o</sup> CARTON DE WIART, F. CATTIER,  
W. DE MUNCK, CH. FABRI, H. LE BOEUF,  
E. SENCIER, A. STOCLET,  
F. VAN BRÉE.  
*Le Secrétaire,*  
C. LEPÊCHE.

*Le Gouverneur,*  
E. FRANCOU.

## 31 DÉCEMBRE 1933

<b>PASSIF</b>		
<b>Non exigible.</b>		
Fonds Social :		
800,000 Parts de Réserve . . . . . fr.	1,000,000,000. »	
Prime d'Emission 1929, indisponible. »	288,000,000. »	
Réserve . . . . . »	816,155,000. »	
		2,104,155,000. »
<b>Exigible à terme.</b>		
Obligations Société Générale . . . . . fr.	104,310,500. »	
Obligations 3 p. c. Manufactures de Glaces, etc. . . . . »	492,500. »	
Obligations 3 p. c. Sté des Chemins de fer du Nord de la Belgique. . . »	10,330,000. »	
		115,133,000. »
<b>Exigible à vue et à court terme.</b>		
Comptes courants à vue . . . . . fr.	2,677,069,830.64	
Caisse d'épargne . . . . . »	149,518,356.94	
Comptes courants à court terme . . . »	1,329,360,793.80	
		4,155,948,981.35
<b>Comptes d'ordre.</b>		
Comptes divers . . . . . fr.	4,775,577,973.89	
Déposants de titres . . . . . »	8,882,910,673. »	
Cautionnements et garanties . . . . »	826,169,561.02	
Déposants de cautionnements statutaires.	pour mémoire	
		14,484,658,207.91
<b>Bénéfice</b> . . . . . fr.	133,810,000. »	
		133,810,000. »
	Fr.	20,993,705,189.26

Vu et vérifié par les Commissaires, réunis en Comité.

ED. SOLVAY, *Président.*

BARON A. DE MONTPELLIER DE VEDRIN, BARON A. D'HUART,

BARON DE TRANNOY, G. MULLIE, P. HAMOIR, H. VERMEULEN, Comte DE PATOUL,

LÉON ELIAT, *Rapporteur.*

COMPTE  
DE  
PROFITS ET PERTES

---

BILAN DE 1933



PERTES DE 1933

CREDIT.

Report de l'exercice 1932 . . . . .	fr.	6,034,000. »
Intérêts, dividendes d'actions, changes, commissions et divers . . . . .	»	186,746,102.16
<b>TOTAL . . . . .</b>		<b>fr. 192,780,102.16</b>

# ANNEXES

I — *État comparatif des bilans*

DÉSIGNATION.	1924.	1925.	1926.
<b>PASSIF.</b>			
<b>NON EXIGIBLE</b>			
Fonds social			
} Titres de Capital . . . . .	100,000,000 »	100,000,000 »	100,000,000
} Parts de Réserve . . . . .	245,616,537 35	250,628,393 01	255,640,248
	<u>345,616,537 35</u>	<u>350,628,393 01</u>	<u>355,640,248</u>
<b>EXIGIBLE A TERME :</b>			
Obligations . . . . .	107,043,000 »	106,839,500 »	85,183,500
<b>EXIGIBLE A VUE ET A COURT TERME</b>			
Comptes courants à vue et à court terme . . . . .	1,262,999,107 54	1,661,954,252 55	2,060,613,036
<b>COMPTES D'ORDRE :</b>			
Comptes Divers . . . . .	2,119,529,840 83	2,145,392,053 79	2,990,263,008
Dépôts de titres . . . . .	3,972,453,860 »	4,227,058,085 »	5,545,204,853
Dépôts de cautionnements statutaires . . . . .	Pour mémoire.	Pour mémoire.	Pour mémoire.
	<u>6,091,983,700 83</u>	<u>6,372,450,138 79</u>	<u>8,535,467,861</u>
<b>BENEFICE</b> . . . . .	38,412,371 13	38,412,371 13	53,573,074
A déduire : Intérêts 5 p. c. payés aux titres de capital . . . . .	5,000,000 »	5,000,000 »	5,000,000
	<u>33,412,371 13</u>	<u>33,412,371 13</u>	<u>48,573,074</u>
<b>TOTAUX</b> . . . . . fr.	<u>7,841,054,716 85</u>	<u>8,525,284,655 48</u>	<u>11,085,477,721</u>
<b>ACTIF.</b>			
<b>IMMOBILISÉ :</b>			
Immeubles et Mobilier . . . . .	20,000,000 »	20,000,000 »	20,000,000
<b>RÉALISABLE :</b>			
Caisse . . . . .	129,019,956 69	204,829,560 55	267,942,085
Portefeuille . . . . .	235,563,191 77	233,500,905 09	333,097,223
Fonds publics et obligations . . . . .	282,355,800 »	334,688,050 »	253,188,500
Actions de diverses Sociétés . . . . .	383,758,025 »	427,834,075 »	412,947,400
Participations financières . . . . .	30,320,463 98	15,497,904 40	16,810,773
Comptes courants . . . . .	663,010,878 58	916,484,021 65	1,246,023,876
Dépôt à la S <sup>te</sup> C <sup>ve</sup> d'Avances aux Combattants . . . . .	5,043,000 »	»	»
	<u>1,729,071,016 02</u>	<u>2,132,834,516 69</u>	<u>2,530,009,859</u>
<b>COMPTES D'ORDRE :</b>			
Comptes Divers . . . . .	2,119,529,840 83	2,145,392,053 79	2,990,263,008
Dépôts de titres . . . . .	3,972,453,860 »	4,227,058,085 »	5,545,204,853
Dépôts de cautionnements statutaires . . . . .	Pour mémoire.	Pour mémoire.	Pour mémoire.
	<u>6,091,983,700 83</u>	<u>6,372,450,138 79</u>	<u>8,535,467,861</u>
<b>TOTAUX</b> . . . . . fr.	<u>7,841,054,716 85</u>	<u>8,525,284,655 48</u>	<u>11,085,477,721</u>

des dix dernières années.

1927.	1928.	1929.	1930.	1931.	1932.	1933.
100,000,000 » 372.823.570 73	1,135,211,528 »	2,038,000,000 »	2,054,631,110 »	2,078,000,000 »	2,091,275,000 »	2,104,155,000 »
472,823,570 73	1,135,211,528 »	2,038,000,000 »	2,054,631,110 »	2,078,000,000 »	2,091,275,000 »	2,104,155,000 »
83,879,500 »	82,907,500 »	82,254,000 »	119,507,000 »	103,347,000 »	114,528,000 »	115,133,000 »
2,413,051,823 81	3,716,701,695 53	3,996,403,599 29	4,340,817,390 39	4,233,887,051 02	3,896,754,557 70	4,155,948,981 35
1,981,835,375 84 0,386,596,371 » Pour mémoire.	2,534,356,644 85 17,372,637,155 49 Pour mémoire.	3,009,840,052 31 13,727,161,774 86 Pour mémoire.	3,840,490,982 16 11,378,534,960 36 Pour mémoire.	4,805,598,836 60 7,873,897,818 » Pour mémoire.	5,028,406,502 90 9,480,861,315 » Pour mémoire.	5,601,747,534 91 8,882,910,673 » Pour mémoire.
2,368,431,746 84 83,894,481 48	19,906,993,800 34 147,884,720 »	16,737,001,827 17 166,576,308 »	15,219,025,942 52 234,139,698 »	12,679,496,654 60 133,149,000 »	14,509,267,817 90 133,794,000 »	14,484,658,207 91 133,810,000 »
5,000,000 » 78,894,481 48	» 147,884,720 »	» 166,576,308 »	» 234,139,698 »	» 133,149,000 »	» 133,794,000 »	» 133,810,000 »
5,417,081,122 86	24,989,699,243 87	23,020,235,734 46	21,968,121,140 91	19,227,879,705 62	20,745,619,375 60	20,993,705,189 26
20,000,000 »	20,000,000 »	20,000,000 »	20,000,000 »	20,000,000 »	20,000,000 »	20,000,000 »
252,542,032 37 561,976,247 80 130,623,500 » 475,429,750 » 21,702,622 85 586,375,223 » » .028,649,376 02	269,380,307 87 1,031,176,685 13 37,818,500 » 778,464,020 » 133,161,050 52 2,812,704,880 01 » 5,062,705,443 53	338,440,076 14 1,180,674,640 44 6,268,500 » 994,715,690 » 282,252,959 47 3,460,882,041 24 » 6,263,233,907 29	488,744,113 68 931,502,483 87 45,393,500 » 1,097,916,250 » 385,062,717 76 3,780,476,133 08 » 6,729,095,198 39	587,168,348 05 873,745,699 67 428,039,135 70 1,987,281,236 52 105,047,176 52 2,547,101,454 56 » 6,528,383,051 02	570,396,023 98 838,068,265 82 302,812,720 » 1,914,575,200 » 94,582,722 63 2,493,916,625 27 » 6,216,351,557 70	493,834,310 18 949,320,861 23 347,875,400 » 1,835,797,163 14 113,037,122 15 2,747,182,124 65 » 6,489,046,981 35
.981,835,375 84 .386,596,371 » Pour mémoire.	2,534,356,644 85 17,372,637,155 49 Pour mémoire.	3,009,840,052 31 13,727,161,774 86 Pour mémoire.	3,840,490,982 16 11,378,534,960 36 Pour mémoire.	4,805,598,836 60 7,873,897,818 » Pour mémoire.	5,028,406,502 90 9,480,861,315 » Pour mémoire.	5,601,747,534 91 8,882,910,673 » Pour mémoire.
.368,431,746 84 .417,081,122 86	19,906,993,800 34 24,989,699,243 87	16,737,001,827 17 23,020,235,734 46	15,219,025,942 52 21,968,121,140 91	12,679,496,654 60 19,227,879,705 62	14,509,267,817 90 20,745,619,375 60	14,484,658,207 91 20,993,705,189 26

II. — *Etat comparatif des comptes*

DÉSIGNATION.	1924	1925.	1926.
<b>CRÉDIT.</b>			
Intérêts, dividendes d'actions, changes, commissions et divers	64,379,084 37	64,880,146 40	85,943,664 50
<b>TOTAUX . . . fr.</b>	<b>64,379,084 37</b>	<b>64,880,146 40</b>	<b>85,943,664 50</b>
<b>DÉBIT.</b>			
Frais d'administration et impôts . . . . .	19,967,363,77	19,381,647 87	24,712,732 50
Intérêts sur obligations Société Générale . . . . .	4,250,246 47	4,359,136 64	3,887,967 20
Id.    id.    3 p. c. Manufactures de Glaces . . . . .	21,390 »	20,610 »	19,927 50
Id.    id.    3 p. c. Chemins de fer du Nord de la Belgique . . . . .	447,382 50	437,006 25	425,647 50
Réescompte du Portefeuille Effets à recevoir . . . . .	370,330 50	1,359,374 51	1,889,315 20
Amortissements divers . . . . .	»	»	»
Don au Fonds National de la Recherche Scientifique . . . . .	»	»	»
Participation du Personnel aux bénéfices . . . . .	910,000 »	910,000 »	1,435,000
Bénéfice . . . . .	38,412,371 13	38,412,371 13	53,573,074 50
<b>TOTAUX . . . fr.</b>	<b>64,379,084 37</b>	<b>64,880,146 40</b>	<b>85,943,664 50</b>

*Profits et Pertes des dix dernières années.*

<b>1927.</b>	<b>1928.</b>	<b>1929.</b>	<b>1930.</b>	<b>1931</b>	<b>1932.</b>	<b>1933.</b>
131,142,874 35	199,395,119 32	294,869,124 18	319,295,475 48	217,538,190 02	204,086,263 02	192,780,102 16
131,142,874 35	199,395,119 32	294,869,124 18	319,295,475 48	217,538,190 02	204,086,263 02	192,780,102 16
29,251,058 91	38,831,549 55	43,293,984 36	45,720,258 33	42,864,836 84	39,794,158 63	39,035,800 10
3,945,882 31	3,943,895 05	3,933,700 63	5,522,067 74	5,042,169 38	4,594,914 06	6,045,640 76
19,320 »	18,615 »	18,060 »	17,385 »	16,890 »	16,185 »	15,450 »
409,665 »	387,596 25	371,040 »	357,266 25	346,166 25	334,098 75	320,295 »
3,731,154 65	3,486,563 47	6,153,905 »	2,749,790 21	2,509,251 76	3,138,766 89	2,802,997.61
»	»	68,714,856 69	23,864,296 95	30,602,430 09	19,403,277 69	7,796,855 69
7,000,000 »	»	»	»	»	»	»
2,891,312 »	4,842,180 »	5,807,270 »	6,924,713 »	3,027,445 70	3,010,862 »	2,953,063 »
83,894,481 48	147,884,720 »	166,576,308 »	234,139,698 »	133,149,000 »	133,794,000 »	133,810,000 »
131,142,874 35	199,395,119 32	294,869,124 18	319,295,475 48	217,538,190 02	204,086,263 02	192,780,102 16

III

*Portefeuille Actions de diverses Sociétés.*

Fr. 1,835,797,163.14

**Chemins de fer.**

75,000	parts soc.	( $\frac{1}{300,000}^{\circ}$ )	de la Compagnie Belge de Chemins de fer et d'Entreprises;
10,000	»	( $\frac{1}{37,000}^{\circ}$ )	de la Compagnie Auxiliaire Internationale de Chemins de fer;
2,180	actions de 1,000 fr.		de la Société Belge de Chemins de fer en Chine;
10,000	»	500 »	de la Compagnie Générale de Chemins de fer dans la Province de Buenos-Ayres;
19,250	»	500 »	de la Société Luxembourgeoise des Chemins de fer et Minières Prince-Henri.

**Charbonnages.**

1,752	actions	( $\frac{1}{7,730}^{\circ}$ )	de la Société du Charbonnage d'Hornu et Wasmes;
14,475	»	( $\frac{1}{31,018}^{\circ}$ )	de la Société des Charbonnages du Levant et des Produits du Flénu;
6,940	parts soc.	(de $\frac{1}{18,300}^{\circ}$ )	de la Société des Charbonnages de Monceau-Fontaine;
4,670	actions de	500 fr.	de la Société des Charbonnages Réunis, à Charleroi;
1,680	»	( $\frac{1}{4,745}^{\circ}$ )	de la Société des Charbonnages du Gouffre;
4,990	»	500 fr.	de la Société du Charbonnage du Bois d'Avroy;
11,425	parts soc.	( $\frac{1}{84,000}^{\circ}$ )	de la Société des Charbonnages Unis de l'Ouest de Mons;

2.470	actions de 500 fr.	de la Société des Charbonnages des Grand-Conty et Spinois;
39,900	»	250 » de la Société Charbonnages André Dumont;
28,850	»	500 » de la Société des Charbonnages de Beeringen;
9,600	parts soc.	( $\frac{1}{48,000}^{\circ}$ ) de la Société de Recherches et d'Exploitation Eelen-Asch;
60,000	»	( $\frac{1}{275,000}^{\circ}$ ) de la Société Charbonnages de Houthaelen;
5,000	actions de 100 Mk-or	de la Société des Charbonnages Dahlbusch (act. privilégiées);
25,000	»	( $\frac{1}{80,000}^{\circ}$ ) de la Société des Charbonnages Réunis Laura et Vereeniging;
16,000	»	de 1 £ Chinese Engineering and Mining C <sup>o</sup> Ltd. (Kaïping).

**Métallurgie. — Ateliers de Construction.**

125,000	parts soc.	(de $\frac{1}{400,000}^{\circ}$ )	de la Société anonyme d'Angleur-Athus;
50,000	»	( $\frac{1}{213,559}^{\circ}$ )	de la Société John Cockerill;
15,250	»	( $\frac{1}{50,000}^{\circ}$ )	de la Société des Laminoirs, Hauts Fourneaux, Forges, Fonderies et Usines de la Providence;
15,000	actions	(de $\frac{1}{65,155}^{\circ}$ )	de la Société Métallurgique de Sambre et Moselle;
15,000	»	( $\frac{1}{110,000}^{\circ}$ )	de la Société des Hauts Fourneaux et Aciéries de Differdange, St-Ingbert, Rumelange;
46,000	parts soc.	(de $\frac{1}{250,000}^{\circ}$ )	de la Société des Aciéries Réunies de Burbach-Eich-Dudelange;
125,000	actions de 100 fr.		de la Société Générale Métallurgique de Hoboken;
10,000	»	500 »	id. id.
7,437	»	500 »	de la Société Les Ateliers Métallurgiques (priorité);
9,000	»	id.	id. (dividende);

18,000 actions de 250 fr. de la Société La Brugeoise et Nicaise et Delcuve;  
13,250 » 250 R. de la Société Métallurgique Russo-Belge.

#### Zinc.

75,000 actions de 100 fr. de la Société Générale des Minerais (libérées de 75 fr.);  
13,000 » (dixièmes) de la Société des Mines et Fonderies de Zinc de la Vieille-Montagne, Série A;  
4,000 » 800 fr. id. id. Série B;  
10,000 parts soc. de 500 » de la Compagnie des Métaux d'Overpelt-Lommel et de Corphalie;  
22,000 actions de 100 » id. id. (privilégiées);  
4,500 » 1,000 » de la Société Anonyme G. Dumont et Frères (priv.);  
15,500 » de 100 zlotys de la Société des Mines et Usines à Zinc de Silésie (ordinaires);  
1,334 » de 100 zlotys id. id. (ordinaires B);

#### Electricité.

180,000 actions de 500 fr. de la Société de Traction et d'Electricité (capital);  
113,750 » 100 » id. id. (privilégiées);  
67,200 » 100 » de la Compagnie Générale d'Entreprises Electriques et Industrielles (priorité).

#### Verreries.

46,000 actions de 500 fr. de la Société des Verreries de Mariemont;  
10,000 » 500 » de la Société des Cristalleries du Val-St-Lambert.

**Industries chimiques.**

- 70,000 actions de 100 fr. de la Société Union Chimique Belge (privilégiées);  
 14,000 parts soc. de 500 » id. id.  
 14,000 actions de 1,000 » de la Société Fabrique de Soie Artificielle de Tubize (privilégiées Série B);  
 11,210 » (dixièmes) id. id. (privilégiées série A);  
 2,000 » (dixièmes s.v.n.) id. id. (ordinaires);  
 5,000 parts soc. (de  $\frac{1}{170,000}$ ) de la Société Carbochimique (Série A).

**Industries textiles.**

- 4,000 actions de 500 fr. de la Société Tissage La Flandre.

**Navigation.**

- 112,000 actions de 250 fr. de la Société Union Financière et Maritime (privilégiées).

**Banques.****Etablissements de Crédit. — Assurances.****1° Belgique.**

- 7,500 actions de 10,000 fr. Union des Banques de Province (5,000 fr. versés);  
 83,750 » 500 » de la Banque d'Anvers;  
 15,000 » 500 » de la Banque de Flandre et de Gand;  
 37,500 » 500 » de la Banque de Flandre et de Gand (250 fr. versés);  
 47,803 » 500 » de la Banque Générale de Liège et de Huy;  
 10,200 » 500 » de la Banque Centrale de la Sambre;

10,200	actions de 500 fr.	de la Banque du Hainaut;
10,110	» 500	» de la Banque Générale du Centre;
8,200	» 250	» de la Banque Centrale Tournaisienne;
16,195	» 300	» de la Banque de Verviers;
6,511	» 500	» de la Banque Centrale de Namur et de la Meuse;
11,634	» 500	» de la Banque de Courtrai et de la Flandre Occidentale;
10,905	» 500	» de la Banque Centrale de la Dyle et du Limbourg;
6,200	» 500	» de la Banque Centrale de la Dendre;
26,425	» 500	» de la Banque Générale du Luxembourg;
250,000	» 100	» de la Banque Belge pour l'Etranger (25 fr. versés);
50,000	» 500	» de la Banque Belge pour l'Etranger (125 fr. versés);
14,100	» 500	» de la Banque Italo-Belge;
10,000	» 500	» de la Banque du Congo Belge;
10,000	» 500	» de la Banque Commerciale du Congo;
25,000	» 100	» de la Banque Commerciale du Congo;
23,000	» 2,500	» de la Caisse Générale de Reports et de Dépôts;
6,400	» 1,000	» du Crédit Foncier de Belgique (100 fr. versés);
2,000	» 1,000	» du Crédit Maritime et Fluvial de Belgique (300 fr. versés);
2,948	» 1,000	» de la Société Belge de Crédit Maritime (200 fr. versés);
4,000	» 1,000	» de la Société Hypothécaire Belge-Américaine (act. de capital);
300	»	id. id. (act. de dividende);
30,642	» 500	» de la Société Nationale de Crédit à l'Industrie (100 fr. versés);

- 5,000 parts soc. (de  $\frac{1}{200,000}$ ) de la Société Belge de Banque ;
- 5,000 actions de 250 fr. de la Compagnie Belge d'Assurances Générales sur la Vie (privilégiées) ;
- 2,000 » 500 » de la « Royale Belge », Société Anonyme d'Assurances sur la Vie et contre les Accidents (capital privilégiées) ;
- 3,850 » 500 » de la Compagnie Belge d'Assurances « L'Urbaine » (100 fr. versés).
- 2,000 parts soc. (de  $\frac{1}{17,000}$ ) de la Compagnie Belge d'Assurance-Crédit (200 fr. versés).

**2° Etranger.**

- 13,500 actions de 500 fr. de la Banque de l'Union Parisienne ;
- 8,300 » 500 » de la Banque Hypothécaire Franco-Argentine (250 francs versés) ;
- 6,450 » 500 » de la Banque d'Etat du Maroc ;
- 131,100 » 50 sch. du Wiener Bank-Verein, série A ;
- 8,000 » 10 sch. id. id. série B ;
- 15,000 » 250 fr. Crédit Foncier d'Extrême-Orient (ordinaires) ;
- 48,000 » 250 » id. id. (privilégiées).

**Industries diverses.**

- 27,000 actions de 125 fr. de la Compagnie Immobilière de Belgique ;
- 560 » 500 » de la Société des Faubourgs de Bruxelles (Ex-12<sup>e</sup> répartition) ;
- 81,200 » 500 » de la Société Union Financière et Industrielle Liégeoise ;

14,195 actions de 500 fr. de la Société anonyme de Merbes-Sprimont (privi-  
légiées Série A);  
805 » id. id. (jouissance);

**Entreprises Coloniales.**

4,500 actions de 1,000 fr. de la Compagnie du Chemin de fer du Bas-Congo  
au Katanga;  
30,000 » 100 » de la Société Union Minière du Haut-Katanga  
(capital);  
7,500 » s. v. n. id. id. (dividende);  
1,300 » 500 fr. de la Société Internationale Forestière et Minière  
du Congo (capital);  
1,300 » id. id. (dividende);  
12,642 » 500 » de la Société Minière du Bécéka (capital);  
12,642 » id. id. (dividende);  
199,500 » 1 £ de la Compagnie des Diamants de l'Angola;  
18,323 » 350 fr. de la Société des Mines d'Étain du Ruanda-Urundi  
(série A);  
3,680 » 500 » Société de Mutualité Coloniale.

# TABLE DES MATIÈRES

---

	Pages
<b>Rapport de la Direction</b> . . . . .	5
Aperçu général de l'industrie charbonnière . . . . .	12
"    "    des usines métallurgiques . . . . .	13
"    "    "    métaux non ferreux . . . . .	13
"    "    "    entreprises d'électricité . . . . .	15
"    "    de l'industrie verrière . . . . .	15
"    "    "    chimique . . . . .	16
"    "    de la soie artificielle . . . . .	17
"    "    des affaires maritimes . . . . .	17
"    "    de l'industrie textile . . . . .	17
"    "    "    linière . . . . .	17
"    "    "    lainière . . . . .	18
"    "    des Banques. . . . .	18
"    "    "    entreprises coloniales . . . . .	18
<b>Rapport de MM. les Commissaires</b> . . . . .	55
<b>Bilan arrêté au 31 décembre 1933</b> . . . . .	58
<b>Compte de Profits et Pertes de 1933</b> . . . . .	62
<b>Etat comparatif des bilans des dix dernières années</b> . . . . .	66
<b>Etat comparatif des comptes de Profits et Pertes des dix dernières années</b> . . . . .	68
<b>Portefeuille des Actions de diverses Sociétés</b> . . . . .	70
<b>Chemins de fer.</b>	
Chemins de fer et Entreprises . . . . .	32
Auxiliaire Internationale de Chemins de fer . . . . .	32
Belge de Chemins de fer en Chine . . . . .	32
Chemins de fer dans la Province de Buenos-Ayres . . . . .	32
Prince-Henri (Chemins de fer et Minières) . . . . .	33
<b>Charbonnages.</b>	
Charbonnages André Dumont . . . . .	34
"    de Beeringen . . . . .	35
"    de Houthaelen . . . . .	35
"    Dahlbusch . . . . .	35
"    Réunis « Laura et Vereeniging » . . . . .	35
Chinese Engineering and Mining Company (Kaiping) . . . . .	36

	Pages
<b>Métallurgie. — Ateliers de construction.</b>	
Angleur-Athus . . . . .	36
John Cockerill . . . . .	36
La Providence (Sté des Laminoirs, Hauts Fourneaux, etc.) . . . . .	37
Sambre-et-Moselle . . . . .	37
Hauts Fourneaux et Aciéries de Differdange, St-Ingbert, Rumelange (Hadir) . . . . .	37
Aciéries réunies de Burbach-Eich-Dudelange (Arbed) . . . . .	38
Ateliers Métallurgiques . . . . .	38
La Brugeoise et Nicaise et Delcuve . . . . .	38
<b>Métaux non ferreux.</b>	
Générale des Minerais . . . . .	39
Vieille-Montagne (Sté des Mines et Fonderies de Zinc) . . . . .	39
Métallurgique de Hoboken . . . . .	39
Overpelt-Lommel et Corphalie (Cie des Métaux) . . . . .	39
G. Dumont et Frères . . . . .	40
Mines et Usines à Zinc de Silésie. . . . .	40
<b>Electricité.</b>	
Traction et Electricité . . . . .	40
Cie Gle d'Entreprises Electriques et Industrielles (Electrobel) . . . . .	40
<b>Verreries.</b>	
Verreries de Mariemont . . . . .	41
Cristalleries du Val-Saint-Lambert . . . . .	41
<b>Industries Chimiques.</b>	
Union Chimique Belge . . . . .	41
Fabrique de Soie Artificielle de Tubize . . . . .	42
Carbonisation Centrale . . . . .	42
Carbochimique . . . . .	42
<b>Navigation.</b>	
Union Financière et Maritime . . . . .	43
<b>Banques. — Etablissements de Crédit.</b>	
Banques Patronnées . . . . .	43
Banque d'Anvers . . . . .	44
Union des Banques de Province . . . . .	44

	Pages
Banque Belge pour l'Étranger . . . . .	44
Banque Italo-Belge . . . . .	44
Banque du Congo Belge . . . . .	44
Banque Commerciale du Congo . . . . .	45
Caisse Générale de Reports et de Dépôts . . . . .	45
Crédit Foncier de Belgique . . . . .	45
Sté Belge de Crédit Maritime . . . . .	45
Crédit Maritime et Fluvial de Belgique . . . . .	45
Sté Nationale de Crédit à l'Industrie . . . . .	46
Assurances Générales sur la Vie (Cie Belge d') . . . . .	46
La Royale Belge . . . . .	46
« L'Urbaine », Cie d'Assurances . . . . .	46
Assurance-Crédit . . . . .	47
Banque de l'Union Parisienne . . . . .	47
Hypothécaire Belge-Américaine . . . . .	47
Banque Hypothécaire Franco-Argentine . . . . .	47
Banque d'Etat du Maroc . . . . .	48
Wiener Bank-Verein . . . . .	48
Banque des Règlements Internationaux . . . . .	48
Crédit Foncier d'Extrême-Orient . . . . .	49
 <b>Entreprises diverses.</b>	
Immobilière de Belgique . . . . .	49
Faubourgs de Bruxelles . . . . .	50
Union Financière et Industrielle Liégeoise . . . . .	50
Merbes-Sprimont . . . . .	50
 <b>Entreprises coloniales.</b>	
Chemin de fer du Bas-Congo au Katanga (B. C. K.) . . . . .	22 et 50
Union Minière du Haut-Katanga . . . . .	21 et 51
Forminière, Internationale Forestière et Minière du Congo . . . . .	24 et 51
Minière du Beceka . . . . .	52
Diamants de l'Angola . . . . .	52
Mines d'Étain du Ruanda-Urundi (Minetaïn) . . . . .	52
Cie du Congo pour le Commerce et l'Industrie . . . . .	53